



Agence pour l'Évaluation de
la Qualité de l'Enseignement Supérieur



Consultation des instances de l'enseignement supérieur

Note de synthèse et compilation des
avis reçus entre octobre 2022 et février
2023



Index

Note de synthèse.....	3
Avis de la CGSP-Enseignement et du SETCa-SEL.....	9
Collège des directeurs d'ESA.....	10
Conseil des rectrices et recteurs (CRef) des Universités francophones.....	12
Conseil Général de l'Enseignement de Promotion Sociale (CEGEPS).....	22
Conseil interréseaux de concertation (CIC) des Hautes Écoles.....	33
CSC-Enseignement.....	39
Direction générale de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement tout au long de la vie et de la Recherche scientifique (DGESVR).....	40
Fédération des Étudiants Francophones (FEF).....	46
Représentants du monde professionnel du Comité d'Orientation de l'ARES.....	50



Consultation des instances sur le futur modèle d'assurance qualité pour l'enseignement supérieur en FWB

NOTE DE SYNTHÈSE

Rédigée par Christophe Coetsier, Président du Comité de gestion de l'AEQES.

Le contenu de cette note a été présenté par Sandrine Canter, Vice-Présidente du Comité de gestion de l'AEQES, et Christophe Coetsier lors de la 7^e Journée d'étude de l'AEQES du 25 mai 2023¹.

1. Rappel et mise en contexte

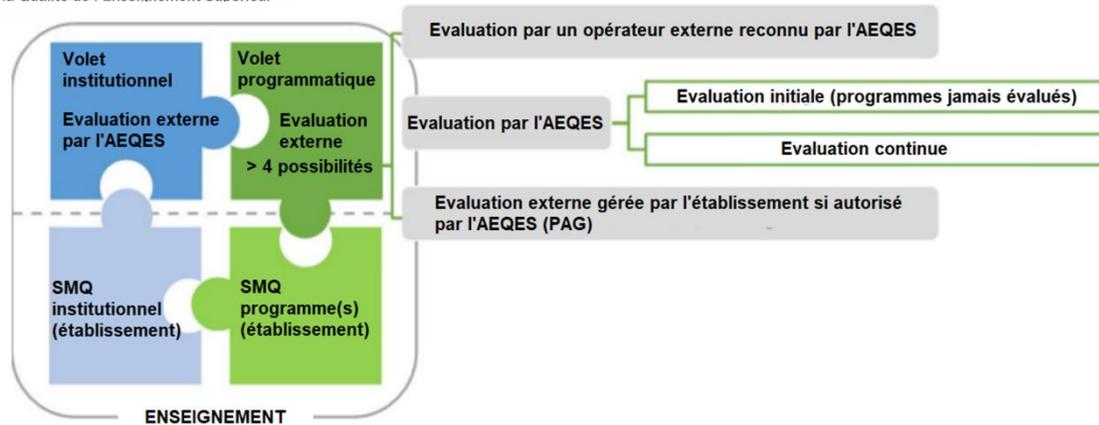
La phase pilote conduite par l'AEQES avec la participation volontaire de 17 établissements d'enseignement supérieur depuis 2019 est entrée dans l'étape de bilan visant la co-construction du futur modèle d'assurance qualité pour la FWB.

Pour rappel, cette phase pilote testait l'implémentation de l'**évaluation institutionnelle** combinée, pour les établissements d'enseignement supérieur (EES) qui le souhaitaient, à une **procédure d'avis global** (PAG) analysant la capacité de l'EES à prendre en charge, de manière autonome, l'évaluation externe de ses programmes. Durant cette phase pilote, les quatre éléments suivant ont pu être expérimentés :

- Objectif : l'évaluation institutionnelle a mesuré de quelle manière le système de management de la qualité et, plus généralement, le fonctionnement de la gouvernance d'un EES, était adapté à ses objectifs et son profil (*fit for purpose*) ;
- Référentiel : la partie 1 des ESG a été employée comme référentiel de l'évaluation institutionnelle ;
- Périmètre : l'évaluation institutionnelle portait sur l'assurance qualité relative à l'apprentissage et à l'enseignement, pour l'ensemble des formations offertes par l'établissement ;
- Possibilité additionnelle : la PAG qui, à la demande des institutions, a été associée à l'évaluation institutionnelle et a mesuré la robustesse du SMQ selon 4 critères :
 - o politique, culture et système de management de la qualité ;
 - o information du public ;
 - o évaluation périodique et suivi continu des programmes ;
 - o processus périodiques d'assurance qualité externe.

La PAG débouche sur un avis qui, s'il est positif, permet à l'établissement de sortir de la planification AEQES des évaluations programmatiques pour 6 années.

¹ Supports et enregistrements des présentations disponibles sur :
https://www.aeqes.be/actualites_details.cfm?news_id=244



Représentation du modèle d'évaluation testé lors de la phase pilote

A ce stade du bilan de la phase pilote, le Comité de gestion de l'AEQES a confirmé vouloir s'appuyer sur les principes d'une **prise d'autonomie et de responsabilité progressive des institutions** et d'une évolution graduelle vers un système d'assurance qualité interne plus intégré. Dans ce sens, sont considérés comme acquis :

- le maintien des **évaluations institutionnelles**, avec pour finalité le renforcement des systèmes et de la culture qualité via une approche formative et un focus sur l'amélioration continue ;
- la **progressivité** de l'évolution de la méthodologie, sans effet de rupture, afin de ne pas mettre en difficulté les établissements déjà engagés dans les cycles d'évaluation, nécessitant peut-être l'adoption de mesures (périodes) transitoires ;
- la confirmation de l'approche « **fit for purpose** » qui prend en compte la diversité des établissements (particularité des contextes, des missions, des priorités stratégiques, des publics, etc.) ;
- l'importance de veiller à la **soutenabilité** du système, prenant en compte les cadres légaux et les ressources à disposition (tant pour les établissements que pour l'Agence) ;
- la nécessité de rester en **conformité avec les ESG** pour garantir la reconnaissance internationale de l'enseignement supérieur de FWB.

Sur la base des éléments expérimentés durant la phase pilote, plusieurs modèles (scénarios) d'évaluation de l'enseignement supérieur en FWB ont été proposés et présentés le 25 octobre 2022 lors d'un Webinaire intitulé « Quel futur modèle d'assurance qualité pour la FWB ? » (enregistrement disponible sur <https://youtu.be/j-X8DYLaoY4>).



2. Questions et démarche de consultation des instances

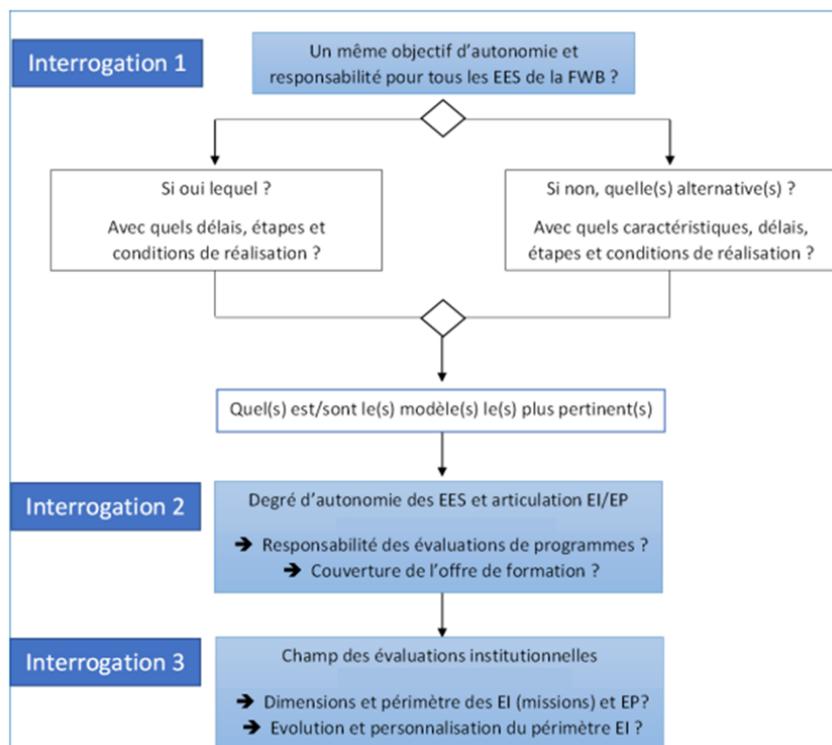
La phase pilote et le bilan que l'on peut en tirer, les scénarios proposés, ont fait émerger plusieurs interrogations auxquelles il est important de répondre pour définir la trajectoire voulue à plus long terme.

Les différentes instances de l'enseignement supérieur en FWB ont alors été consultées de manière à recueillir leurs avis, suggestions, et autres formulations d'attentes par rapport à trois interrogations séquencées selon le schéma ci-dessous.

Le scénario C, présenté lors du webinar préalablement cité, était repris comme la base de la consultation. Dans ce scénario :

- l'AEQES assure les évaluations institutionnelles (EI), qui sont obligatoires ;
- l'AEQES n'assure plus les évaluations programmatiques (EP) hors période transitoire ;
- pour garantir que ces évaluations continuent à nourrir la confiance, la robustesse et pertinence des mécanismes proposés par chaque établissement (selon son contexte, sa stratégie et ses ressources) sont vérifiées soigneusement et validées lors de l'évaluation institutionnelle via une procédure de type « procédure d'avis global » (PAG).

Celui-ci a été décliné en trois interrogations de manière à l'enrichir et à envisager les évolutions à y apporter.





3. Retours de la consultation des instances

Neuf instances de l'enseignement supérieur ont répondu à cette consultation, par ordre alphabétique :

- CGSP-Enseignement & SETCa-SEL ;
- Collège des directeurs d'ESA ;
- Conseil des rectrices et recteurs (CRef) des Universités francophones ;
- Conseil Général de l'Enseignement de Promotion Sociale (CEGEPS) ;
- Conseil interréseaux de concertation (CIC) des Hautes Écoles ;
- CSC-Enseignement ;
- Direction générale de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement tout au long de la vie et de la Recherche scientifique (DGESVR) ;
- Fédération des Étudiants Francophones (FEF) ;
- Représentants du monde professionnel du Comité d'Orientation de l'ARES (pro_CO).

L'intégralité des réponses des instances est disponible en annexe.

Sur la base de ces réponses, le Comité de Gestion de l'AEQES a identifié une série de convergences sur les principes et sur la méthodologie d'un futur système d'évaluation de l'enseignement supérieur en FWB. Ces convergences sont compilées dans les deux tableaux suivants.

CONVERGENCES IDENTIFIÉES SUR LES PRINCIPES	
Autonomie	<ul style="list-style-type: none">• Doit rester un choix des établissements• Responsabilité des établissements• Vigilance vis-à-vis d'une stigmatisation / dualisation / d'un système à deux vitesses
Évaluations institutionnelles	<ul style="list-style-type: none">• Poussent à une vision de la qualité globale et cohérente (gagner en économie d'échelle et en plus-value pour l'institution > permet de dégager une vision méta)• Formatives
Progressivité	<ul style="list-style-type: none">• Principe de progressivité – vigilance vis-à-vis de toute rupture
Fit for purpose	<ul style="list-style-type: none">• Approche <i>Fitness for purpose</i> réaffirmée• Prise en compte de la diversité des formes d'ES, des contextes, des systèmes qualité et de leur maturité
Cohérence globale	<ul style="list-style-type: none">• Simplification du système d'évaluation – éviter les redondances, favoriser une visibilité et une complémentarité des méthodologies de l'AEQES
Transparence	<ul style="list-style-type: none">• Importance de la transparence et de la communication sur les résultats
Soutenabilité	<ul style="list-style-type: none">• Garantir la soutenabilité du système• Nécessité d'octroyer des moyens supplémentaires
Autres	<ul style="list-style-type: none">• Reconstruction de la confiance entre les EES et l'Agence



CONVERGENCES IDENTIFIÉES SUR LA MÉTHODOLOGIE	
Évaluation institutionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluations institutionnelles par l'AEQES
Référentiel	<ul style="list-style-type: none"> • Référentiel commun
Périmètre	<ul style="list-style-type: none"> • Elargissement du périmètre à l'ensemble des formations dispensées en FWB, hors formation doctorale • Rejet de l'élargissement du périmètre aux autres missions (recherche et service à la collectivité) mais maintien, dans le cadre du « fit for purpose », de la possibilité de traiter une autre mission à la demande de l'EES • Reconnaissance de la pertinence d'évaluer les liens enseignement avec les autres missions
PAG	<ul style="list-style-type: none"> • Rejet de la PAG car caractère certificatif de la procédure (certaines HE souhaitent le maintien d'une possibilité sur base volontaire de PAG, uniquement si formative et non certificative) • Pas de retour en arrière par rapport à ce qui a été acquis par les EES de la phase pilote • Dispense acquise pour tous les programmes (sauf HE)
Articulation évaluation institutionnelle - évaluation programmatiques	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluations programmatiques par l'AEQES ou au choix selon l'EES avec un refus de « mini AEQES » dans les EES. Pas d'évaluation externe programmatique cumulée à une évaluation institutionnelle externe sauf demande des EES • Rejet du scénario de référence (scénario C, voir ci-dessus) proposé dans le questionnaire en l'état (apport de nuances et adaptations)
Autres	<ul style="list-style-type: none"> • Disparition des AT regrettée pour les HE – souhait de proposer des analyses thématiques au choix des EES • Formation des coordinations Qualité • Posture d'accompagnement et de soutien par l'AEQES



4. Prochaines étapes

Un bilan complet de la phase pilote doit être dressé et soumis à la FWB pour janvier 2024, comprenant les éléments principaux d'un nouveau modèle d'évaluation de l'enseignement supérieur.

Le premier cycle (2023-2029) d'évaluation institutionnelle est d'ores-et-déjà lancé. Pour ce faire, une réforme a minima du décret de l'Agence² a été validée par le Parlement de la FWB en mai 2023 pour assurer un dispositif transitoire entre 2023 et 2025, et des balises ont été proposées aux institutions par l'Agence pour assurer un cadrage durant cette période.

Les convergences identifiées à la suite de la consultation des instances doivent à présent être prises en compte, dans la mesure du possible, dans la définition d'un nouveau modèle qui répondra au mieux aux besoins des parties prenantes et dont on pourra démontrer l'efficacité et la conformité vis-à-vis des ESG (elles-mêmes en cours de révision).

Ce nouveau modèle devra alors être transcrit dans une proposition de décret.

² Décret du 22 février 2008 portant diverses mesures relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française

Consultation des Instances sur le futur modèle d'assurance qualité pour l'enseignement supérieur en
Fédération Wallonie Bruxelles

Avis de la CGSP-E & du SETCa-SEL

Avant toute chose, nous souhaitons souligner le travail de l'AEQES pour soutenir le déploiement d'un modèle d'assurance qualité contribuant au positionnement solide des établissements d'enseignement supérieur tant au niveau de la Fédération Wallonie Bruxelles qu'au niveau européen.

1. Un même objectif d'autonomie et de responsabilité pour tous les établissements de la Fédération Wallonie-Bruxelles ?

Il nous semble important d'avoir un modèle unique et commun d'assurance qualité pour l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur. Le modèle qualité doit rester simple afin de faciliter les comparaisons entre les EES de la FWB.

Dès lors, il semble primordial de développer une méthodologie commune avec des critères qualité communs à tous les EES.

2. Degré d'autonomie des établissements d'enseignement supérieur
Articulation potentielle entre évaluations institutionnelles et programmatiques

Nous prôtons le modèle mixte actuel laissant la liberté à l'EES de faire appel ou non à l'AEQES selon les moyens humains et financiers dont disposent les EES.

Si les EES mettent en place l'évaluation de leurs programmes, il est important de financer adéquatement cette mission afin d'engager des personnes qualifiées dans le domaine.

3. Champ des évaluations institutionnelles

Au vu du manque de moyens humains et financier de certains EES, nous ne sommes pas favorables à l'élargissement du champ des évaluations à l'ensemble des missions dévolues aux EES.

NOTE DU COLLEGE DES DIRECTEURS DES ECOLES SUPERIEURES DES ARTS

Consultation des instances sur le modèle d'assurance qualité pour l'enseignement supérieur en FWB

Le collège des directeurs des Ecoles Supérieures des Arts s'est réuni le 15 février 2023 à l'ARES pour émettre un avis et des suggestions par rapport aux développements souhaités en matière d'assurance qualité.

Il a été apprécié la clarté et la rigueur de la note établie par la CoQER relative à la réforme du décret AEQES du 22 février 2008 à laquelle nous adhérons (prise d'autonomie et de responsabilité progressive des institutions).

Nous sommes toutefois surpris de la rapidité de la concertation alors que la phase pilote vient juste d'arriver à terme sans appropriation de tous les résultats.

A l'unanimité, il ressort rapidement de nos discussions les recommandations suivantes :

1. Le turn-over non-négligeable des coordinateurs Qualité au sein de nos écoles témoigne d'une difficulté à pérenniser la fonction: accroître le ¼ temps affecté, sans augmentation de la charge, serait un signe fort de soutien au déploiement d'une culture qualité plus stable.

2. En l'état, les ESA ont besoin de temps et de souplesse pour l'appropriation des recommandations qui entrent en résonance avec leurs projets pédagogiques. Le partage de bonnes pratiques entre EES pallie l'absence de formations adaptées à la formalisation (rapports, feuilles de route) et à la résolution des problèmes. Le secteur des Arts veille à ce que le processus d'évaluation ne devienne ni technocratique, ni formatage ou injonction d'une société de performance.

3. Nous témoignons notre attachement à la mission de service public de l'AEQES dont le fonctionnement, l'expertise et l'information au public ont rendu possible de belles avancées, à géométrie variable, au sein des écoles (pilotage, suivi).

4. En réponse à l'interrogation n°1 :

Nous ne sommes pas favorables à « un scénario C pour tous » où l'AEQES assure les Evaluations Institutionnelles (EI), abandonne les Evaluations Programmatiques (EP) hors période transitoire, et vérifie la pertinence des mécanismes Qualité via une Procédure d'Avis Globale (PAG), démarche certificative, obligatoire à terme.

Nous estimons trop important les risques de polarisation ou stigmatisation, l'inégalité des ressources et la charge de travail. Les « *seuils de robustesse* » pour accéder à l'autonomie induiraient une logique certificative et une normativité des attendus contraire à l'amélioration continue en lien avec les objectifs fixés impulsée par le « *fit for purpose* ».

Nous plaçons davantage pour « un modèle commun » à tous les EES où il n'y aurait pas de PAG :

- L'autonomie s'acquerrait à partir du référentiel EI qui intégrerait critères et indicateurs permettant à chaque école de réaliser l'auto-évaluation de sa progression vers l'autonomie et selon les spécificités de chacun.

- L'EI pourrait être fusionnée aux EP sans transfert de responsabilité et pour une meilleure transversalité. Cette possibilité induirait une économie d'échelle et contribuerait à une plus grande soutenabilité (ressources humaines et matérielles).

- Les filières spécifiques métiers soumises à contexte international et/ou concurrentiel resteraient libre en complément d'avoir recours à des certifications.

5. Interrogation n°2 « vers un modèle mixte :

Nous ne trouvons pas souhaitable que les EES prennent « systématiquement » en charge l'organisation de l'évaluation externe des programmes pour les raisons évoquées ci-dessus.

« Intégralement », ce scénario se révélerait intéressant (expertise AEQES) s'il s'applique à tous les EES et si l'EI peut être fusionnée aux EP (un seul référentiel générique).

- La mobilisation des ressources aux spécificités induirait l'indispensable co-construction inter-formes d'enseignements des choix thématiques évalués et un nombre restreint de programmes sélectionnés.

- Les modalités d'une évaluation initiale/complète devraient être allégées et évaluées selon des critères coconstruits avec les EES évalués pour répondre efficacement aux besoins contextuels (co-diplomation, type de programme, etc.).

6. Nous n'émettons pas de souhait d'étendre le périmètre de l'EI afin de favoriser l'égalité de traitement entre tous les EES pilotes et non pilotes du 1^{er} cycle (charge de travail accrue, complexité des référentiels, etc.). Lors de l'évaluation, libre à chacun de valoriser les actions sur les thématiques contextuelles qui lui tiennent à cœur.

7. Un accompagnement de l'évaluation sur plusieurs années par les experts externes (désignés au cas par cas sur proposition EES) semblerait plus pertinent (projet pédagogique, objectifs définis en interne) qu'un one-shot à intervalle régulier doublé d'une visite chronométrée d'experts.

Nous espérons que la simplicité de ces recommandations puisse trouver écho dans le nouveau modèle et restons à

votre disposition pour toute précision utile. »

Bruxelles, le 15 février 2023.

Signataires :

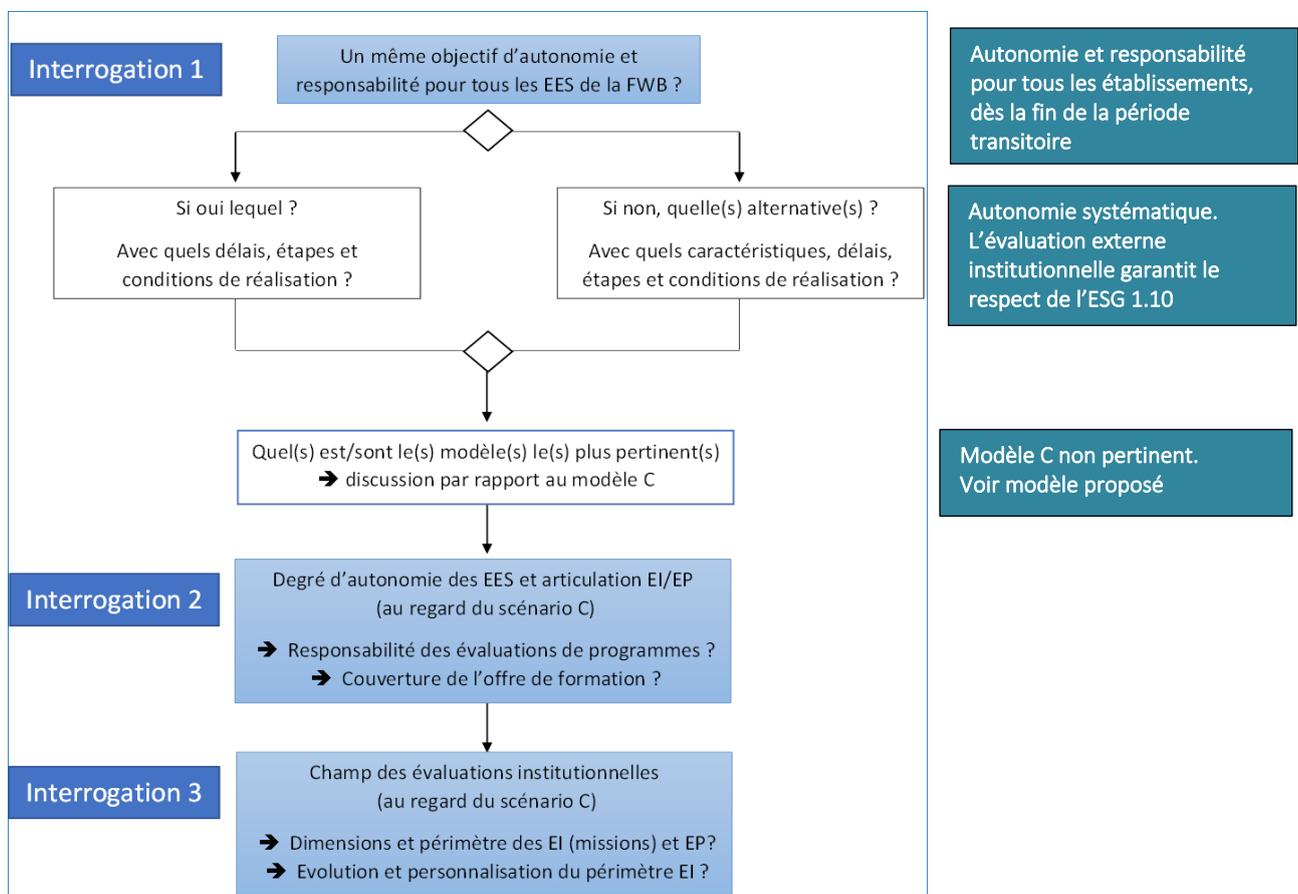
Laurence Rassel, Daphné de Hemptinne, Fabienne Pironet, Manon Ledune, Marc Streker, Frédéric de Roos, Bernard Bay, Guido Jardon, Michel Stockhem, Etienne Baffrey, Benoit Hennaut, Nathanael Harcq, Christophe Alix, André Delalleau, Reynaldo Rampersad, Donatien Appler.

Consultation des instances sur le futur modèle d'assurance qualité pour l'enseignement supérieur en FWB

RÉPONSE DU CREF

Les réponses sont rédigées en italique et en couleur.

4 Votre avis sur le scénario qui tend vers une autonomie renforcée pour tous les établissements sur une trajectoire à long terme



INTERROGATION 1

Merci de répondre aux questions suivantes :

- *l'autonomie et la responsabilité de tous les EES pour la prise en charge des évaluations programmatiques (selon des mécanismes et un degré d'externalité propres à l'établissement et validés par la PAG) est-il le modèle d'AQE à choisir pour l'ensemble des EES de la FWB ?*

Non (non pertinence du modèle C et de la focalisation de l'externalisation de l'évaluation sur le niveau programmatique, cf. ESG 1.10)

- *pour quelles raisons ? quels sont les atouts d'un tel modèle ?*

Sans objet

- *dans l'affirmative, avec quels délais, étapes et conditions de réalisation ?*

Sans objet

- *quels sont les inconvénients de ce modèle ? ou les éléments pour lesquels il ne serait pas applicable ?*

Sans objet

- *dans ce cas, l'un des autres modèles proposés durant le webinaire vous semble plus approprié pour la FWB et pourquoi ?*

Non. Voir note du CRef « Interrogation 1 » pour le modèle alternatif proposé

- *dans la négative, auriez-vous un modèle d'AQE à proposer ? avec quels éléments ? une approche méthodologique commune à tous les EES ou différentes voies en parallèle ?*

Oui. Voir note du CRef « Interrogation 1 »

- *quels en seraient les caractéristiques, délais, étapes et conditions de réalisation ?*

Voir note du CRef « Interrogation 1 »

INTERROGATION 2

Tous les établissements doivent-ils systématiquement ou intégralement prendre en charge l'organisation de l'évaluation externe de leurs programmes ?

Non (non pertinence du modèle C et de la focalisation de l'externalisation de l'évaluation sur le niveau programmatique, cf. ESG 1.10)

- **SYSTÉMATIQUEMENT ?**

Dans le scénario C exposé ci-avant, à terme, l'AEQES assure uniquement les évaluations institutionnelles externes des systèmes de gestion de la qualité. Les évaluations programmatiques selon des mécanismes et un degré d'externalité propres à l'établissement et validés par la PAG sont confiées aux établissements. Les mécanismes proposés par chaque établissement sont validés par une procédure (PAG) associée aux évaluations institutionnelles.

A l'inverse, l'évaluation externe des programmes doit-elle continuer à être assurée par l'AEQES à titre principal tout en laissant la possibilité de prise en charge par un établissement demandeur (sollicitation explicite de la procédure d'avis global) ou par un opérateur validé (type CTI et autres) ?

Sans objet (non pertinence du modèle C et de la focalisation de l'externalisation de l'évaluation sur le niveau programmatique, cf. ESG 1.10)

▪ INTÉGRALEMENT ?

Un scénario alternatif développé dans le webinaire évoque la possibilité d'une sélection de programmes à évaluer par l'AEQES. Divers exemples existent à l'international : programmes relevant d'un enjeu sociétal fort (ex : secteur médical/paramédical ou pédagogique), focus sur certaines caractéristiques des programmes (ex : tout nouveau programme, ou programmes en co-diplomation, ...), choix porté par l'établissement lui-même (enjeux stratégiques, analyse de risques, etc.) ou encore la combinaison de plusieurs possibilités.

Sans objet (non pertinence du modèle C et de la focalisation de l'externalisation de l'évaluation sur le niveau programmatique, cf. ESG 1.10)

Merci de répondre aux questions suivantes :

- à partir du scénario C (présenté au point 4.2.) et en fonction des éléments mentionnés ci-dessus, quels sont les éléments qui vous semblent appropriés pour la FWB ? pour quelles raisons ? avec quels délais, étapes et conditions de réalisation ?

Sans objet (non pertinence du modèle C et de la focalisation de l'externalisation de l'évaluation sur le niveau programmatique, cf. ESG 1.10)

- quels sont les inconvénients ?

Sans objet (non pertinence du modèle C et de la focalisation de l'externalisation de l'évaluation sur le niveau programmatique, cf. ESG 1.10)

- dans ce cas, quels sont les éléments que vous souhaiteriez voir changés et pourquoi ?

Sans objet (non pertinence du modèle C et de la focalisation de l'externalisation de l'évaluation sur le niveau programmatique, cf. ESG 1.10)

- quels seraient pour vous les critères à utiliser pour distinguer un « nouveau programme » d'un « programme amélioré » ? et par conséquent, pour établir que le programme doit être évalué selon les modalités d'une évaluation initiale/complète ou d'une évaluation continue ?

Évaluation des nouveaux programmes : l'évaluation des nouveaux programmes par l'AEQES n'a pas de raison d'être puisqu'ils sont compris dans le périmètre de l'évaluation institutionnelle.

- merci de formuler des propositions ou alternatives. Pour cette nouvelle proposition de modèle d'assurance qualité externe pour la FWB, quels seraient les délais, étapes et conditions de réalisation ?

Évaluation institutionnelle externe par l'Agence	Suivant le modèle proposé en réponse à l'interrogation 1 dans la note du CRef (ni le scénario C ni le scénario mixte),.
Evaluation de programme externe par l'AEQES	L'Agence doit pouvoir proposer cette possibilité aux choix des établissements. Ce choix porte tant sur les programmes déjà évalués que les "nouveaux programmes". Dans le modèle proposé par les universités à partir du moment où une évaluation institutionnelle est mise en place (ESG 1.10), il n'y a aucune obligation d'avoir une AQE au niveau programmatique.
Procédure de reconnaissance pour les programmes (opérateur validé par l'AEQES)	Cette procédure peut être supprimée vu la logique du modèle proposé par les universités à savoir ne plus avoir d'obligation d'une évaluation externe au niveau des programmes
Evaluation programmatique, selon des mécanismes et un degré d'externalité propres à l'établissement et validés par la PAG	Évaluation externe programmatique : Seul le décret de 2008 contraint encore à une telle évaluation. L'expérience a démontré qu'une révision de cette obligation dans le décret était nécessaire.

L'ensemble des réflexions sont détaillées dans la note du CRef en pièce jointe.

INTERROGATION 3

Toutes les évaluations institutionnelles doivent-elles systématiquement ou intégralement porter sur le système et la culture qualité ainsi que la gouvernance stratégique relatives à l'ensemble des missions d'un établissement ?

- INTÉGRALEMENT ?

Non, Voir note du CRef « Interrogation 3 »

- SYSTÉMATIQUEMENT ?

La question du périmètre défini pour les évaluations institutionnelles pourrait se décliner par cycle d'évaluation (le périmètre évoluant progressivement et explicitement d'un cycle à l'autre) ou selon un ou selon un degré d'autonomie laissé aux établissements (par exemple, le périmètre pouvant être défini par l'établissement en fonction de son contexte et de ses besoins et objectifs).

Les universités ne souhaitent pas que le périmètre de l'évaluation évolue systématiquement d'un cycle à l'autre en fonction de thématiques émergentes, et préfèrent garder une certaine stabilité.

Merci de répondre aux questions suivantes :

- à partir du scénario C (présenté au point 4.2.) et en fonction des éléments mentionnés ci-dessus, quels sont les éléments qui vous semblent appropriés pour la FWB ? pour quelles raisons ? avec quels délais, étapes et conditions de réalisation ?

Non (non pertinence du modèle C et de la focalisation de l'externalisation de l'évaluation sur le niveau programmatique, cf. ESG 1.10)

- quels sont les inconvénients ?

Sans objet (non pertinence du modèle C et de la focalisation de l'externalisation de l'évaluation sur le niveau programmatique, cf. ESG 1.10)

- *dans ce cas, quels sont les éléments que vous souhaiteriez voir changés et pourquoi ?*

Sans objet (non pertinence du modèle C et de la focalisation de l'externalisation de l'évaluation sur le niveau programmatique, cf. ESG 1.10)

- *dans ce cas, merci de formuler des propositions ou alternatives.*

Voir note du CRef « Interrogation 3 »

- *pour cette nouvelle proposition de modèle d'assurance qualité externe pour la FWB, quels seraient les délais, étapes et conditions de réalisation ?*

Voir note du CRef « Interrogation 3 »

Réponse du CRef à la consultation organisée par l'AEQES sur les développements de l'assurance Qualité en FWB

L'AEQES est en train de revoir sa méthodologie d'évaluation pour les années à venir. D'une méthodologie basée sur une évaluation des programmes, elle évolue vers une méthodologie basée sur un niveau institutionnel. Dans ce cadre, elle demande de se positionner par rapport à un scénario dit « C ». Les dispositifs et mécanismes de gestion de la qualité, développés selon les contextes, les stratégies et les ressources des institutions, seraient vérifiés à l'occasion de l'évaluation institutionnelle, via une procédure de type "procédure d'avis global" (PAG). Si cette procédure d'avis global est jugée non conforme à l'atteinte de critères prédéfinis, l'établissement devrait accepter de rentrer ou de rester dans un cycle de 6 ans d'évaluation programmatique selon un calendrier de l'AEQES. La « PAG » se baserait sur des critères qui obligeraient les établissements à organiser, en interne, une forme d'évaluation externe des programmes.

Les universités préfèrent formuler leur avis selon un format plus libre, marquant d'emblée une distance par rapport au scénario C. Leur proposition vise la période au-delà de la phase transitoire fixée par les articles du décret « a minima » actuellement en phase d'adoption et le décret qualité de 2008. Celui-ci a fait l'objet de plusieurs amendements et commence à montrer ses limites par rapport aux évolutions de l'assurance qualité. Il reste notamment ancré dans une méthodologie d'évaluation programmatique qui empêche un passage complet à une méthodologie d'évaluation institutionnelle. La révision *a minima* de ce décret permettra le maintien des conditions de la phase pilote jusqu'à l'année académique 2025-2026 comprise. Cependant, une révision en profondeur est en cours et fait l'objet de premières concertations auprès de plusieurs instances.

L'approche Qualité, telle que définie et appliquée en FWB depuis 2008, défend une approche formative et l'adéquation des objectifs stratégiques visés par les établissements (soit le modèle *fit for purpose*¹) avec leur contexte et leurs moyens. Cette approche doit rester centrale dans le modèle à venir. Les universités tiennent à le maintenir en l'état afin de s'assurer, pour chacune, d'une évolution dans le respect de ses valeurs, stratégies et objectifs. Bien mis en œuvre, ce principe est de nature à renforcer la confiance mutuelle indispensable entre les institutions de l'enseignement supérieur et tous les autres acteurs et bénéficiaires de l'enseignement supérieur.

La coexistence d'un système d'évaluation institutionnelle, induisant une internalisation d'évaluations programmatiques externes, et d'un système d'évaluations programmatiques organisées par l'AEQES ne semble ni souhaitable, au vu des redondances qu'il induit nécessairement, ni financièrement et humainement soutenable à terme dans le cadre budgétaire de la FWB. Sa lourdeur et son « coût » (en termes de ressources humaines et financières) peut par ailleurs constituer un frein, ou à tout le moins ralentir le déploiement de systèmes d'assurance qualité interne. L'évaluation doit ainsi se centrer sur le niveau le plus pertinent, soit le niveau institutionnel (de la mission d'enseignement). Celui-ci constitue le socle fondamental du système et assure l'articulation entre les différents niveaux programmatiques.

¹<https://aeqes-coconstruction.be/wp-content/uploads/2019/07/20190625-Phase-pilote-AEQES-balises-methodologiques-v4-valide-CoPIL.pdf>

Il apparaît nécessaire de mettre en place une approche progressive permettant à chaque établissement de consolider, au niveau de ses enseignements, son propre système qualité interne en cohérence complète avec ses spécificités. Celui-ci est, par ailleurs, déjà globalement présent au sein de tous les établissements grâce aux évaluations programmatiques menées depuis 2008 voire 2004. Cependant, tout le monde ne doit pas et ne pourra pas être prêt au même niveau et au même moment.

Interrogation 1 : autonomie et responsabilité

La question première reprise dans la consultation de l'AEQES est la suivante : « L'autonomie et la responsabilité de tous les EES pour la prise en charge des évaluations externes de programme est-il le modèle d'AQE (Assurance Qualité Externe) à choisir pour l'ensemble des EES de la FWB ? »

Le modèle proposé dans la consultation par l'Agence, notamment au travers des questions posées dans ce chapitre, garde le curseur sur une évaluation externe au niveau programmatique (coordonnée par les institutions elles-mêmes) tout en restant dans une approche formative. Dans ce modèle est également reprise en complément une évaluation institutionnelle menée par l'Agence comprenant la procédure d'avis global (PAG) qui, elle, est certifiante.

Or, les universités souhaitent sortir de cette logique sur la base de l'argumentaire qui suit. Leur réponse à cette première question est donc : *non, le modèle d'assurance qualité externe proposé ne semble pas le bon modèle pour l'ensemble des EES de la FWB.*

Rationnel :

Depuis 2008, les résultats des évaluations externes programmatiques menées par l'AEQES démontrent la présence dans l'ensemble des établissements d'un système qualité répondant aux ESG 1.1 à 1.9 (à travers le référentiel AEQES). Durant cette période, l'ESG 1.10 était donc atteint via ce processus d'évaluations programmatiques par l'AEQES.

Sur la base de cet engrangement de résultats, des réflexions menées durant la phase pilote, des balises réglementaires et du cadrage légal en FWB, les universités peuvent aller plus loin et déplacer le niveau organisationnel du processus d'assurance qualité externe (ESG 1.10) au niveau institutionnel en lieu et place du niveau programmatique.

Puisque les établissements ont fonctionné avec efficacité depuis 2008 sur un modèle basé sur la confiance avec des évaluations externes formatives, et que ce système n'a jamais fait défaut, les universités estiment que le nouveau modèle doit se baser sur les mêmes principes, notamment la confiance. Dès lors, le processus d'avis global certifiant n'est pas nécessaire. Ce changement ne pourra cependant s'appliquer qu'après la période transitoire couverte par le décret révisé *a minima*.

Cette situation apporterait les avantages suivants :

- Adéquation fins/moyens et adéquation avec les objectifs stratégiques (*fit for purpose*)
- Autonomie et responsabilité des EES qui sont garants de leur système qualité
- Économie d'échelle, cohérence, efficience
 - o L'Agence dégage elle-même des moyens pour accompagner les établissements dans leur transition.
 - o Les EES dégagent des moyens pour mieux penser leur système Qualité et le faire murir selon leur écologie propre.

L'autonomie des établissements s'inscrit dans l'application des ESG 1.9 et 1.10 et s'appuie sur le *fitness for purpose*. Les préoccupations des établissements ne sont pas figées. Dès lors, les

mécanismes d'évaluation devront pouvoir s'adapter aux changements futurs. Certaines questions s'avèrent plus pertinentes que d'autres selon les préoccupations du moment de chaque établissement. Le modèle d'évaluation doit donc rester flexible pour s'adapter aux spécificités et à l'autonomie organisationnelle de chaque établissement. L'autonomie peut aussi permettre une gestion de la charge de travail indépendante qui permet de renforcer l'efficacité, la cohérence et la synergie des processus suivant les établissements.

Éléments de cadrage de l'autonomie envisagée par le CRef :

- Le *référentiel* produit pour l'évaluation institutionnelle devrait rester large et laisser le champ libre quant à l'orchestration de l'autoévaluation, tout en respectant les dix ESG (partie 1).

- *Niveau de l'évaluation externe* : le niveau d'assurance qualité externe doit être décidé par les établissements. L'évaluation institutionnelle répond à l'exigence de l'ESG 1.10. Cet ESG ne nécessite pas qu'il y ait une évaluation externe individuelle pour chaque programme. Le requis porte sur une évaluation de processus et procédures qui peut éventuellement être complétée par une vérification de leur application effective sur la base de la sélection d'un programme.

- *Maintien du caractère formatif du système d'AQE* : le souhait des universités est de voir supprimer la PAG et de s'inscrire dans une perspective résolument formative. En effet, les logiques de l'évaluation institutionnelle et de la PAG sont différentes : la première est formative alors que la seconde est certifiante. Dans la phase pilote, les universités ont regretté qu'elles n'aient pas été dissociées et désynchronisées.

L'évaluation institutionnelle, pour autant qu'elle respecte les ESG, a pour objectif de vérifier que l'institution a mis en place un système et des moyens d'auto-évaluation réguliers et robustes. Dans un système basé sur la confiance et l'amélioration continue, la PAG n'a plus de raison d'être. La culture qualité et l'évolution se développent au niveau de l'institution et non plus du programme. Le côté sanctionnant de la PAG, imposant un retour en arrière vers des évaluations programmatiques dans le cas d'un avis négatif, semble contre-productif.

- *Rôle du CAM (Conseil d'Appui Méthodologique)* : le CAM a été initialement mis en place en tant qu'instance de conseil méthodologique dans le cadre de la phase pilote et a vu son rôle s'étendre durant celle-ci. La première mission du CAM à savoir « le cadrage de la phase pilote » s'arrête avec celle-ci et sa deuxième mission concernant « la remise des avis globaux » n'est plus pertinente puisque les universités demandent une suppression de la PAG.

Interrogation 2 : degré d'autonomie et articulation EI/EP

La question reprise dans le document de consultation de l'AEQES porte sur le degré d'autonomie réellement voulu par et pour les établissements, et pour la FWB, ainsi que sur l'articulation potentielle entre évaluations institutionnelles et programmatiques.

« Tous les établissements doivent-ils systématiquement ou intégralement prendre en charge l'organisation de l'évaluation externe de leurs programmes ? »

Par « systématiquement », l'AEQES entend que les évaluations institutionnelles externes des systèmes de gestion de la qualité seront assurées par elle-même. Quant aux évaluations externes des programmes, elles seront confiées progressivement aux établissements via une validation des mécanismes proposés par chaque établissement grâce à la PAG.

Par « intégralement », l'AEQES amène la possibilité de n'évaluer qu'une sélection de programmes, qui pourraient être sélectionnés sur la base de critères prédéfinis pour limiter la charge de travail liée aux évaluations programmatiques.

En réponse à cette question, le CRef souhaite préciser les modalités envisagées sur la base de l'expérience acquise durant la phase pilote par ses institutions :

- *Évaluation institutionnelle externe menée par l'Agence* : suivant le modèle proposé en réponse à l'interrogation 1 (ni le scénario C ni le scénario mixte).

- *Évaluation de programmes externe par l'Agence non obligatoire* : l'Agence doit pouvoir proposer cette possibilité au choix des établissements. Ce choix porte tant sur les programmes déjà évalués que sur les "nouveaux programmes". Dans le modèle proposé par les universités, à partir du moment où une évaluation institutionnelle est mise en place (ESG 1.10), il n'y a aucune obligation d'avoir une AQE au niveau programmatique.

- *Évaluation externe programmatique* : seul le décret de 2008 contraint encore à une telle évaluation. L'expérience a démontré qu'une révision de cette obligation dans le décret était nécessaire.

Dans le modèle proposé par les universités, à partir du moment où une évaluation institutionnelle externe est mise en place (ESG 1.10), il n'y a aucune obligation d'avoir une AQE au niveau programmatique (sauf demande expresse de l'institution).

- *Procédure de reconnaissance par l'AEQES d'autres agences d'évaluation externe de programmes* : dans la même logique, cette procédure peut être supprimée vu la logique du modèle proposé par les universités, à savoir, ne plus avoir d'obligation d'une évaluation externe au niveau des évaluations programmatiques.

Interrogation 3 : champ des évaluations institutionnelles, dimension, périmètre, coloration

La question reprise dans le document de consultation de l'AEQES porte sur la détermination du champ des évaluations institutionnelles. Pour rappel, une évaluation institutionnelle de la mission d'enseignement, telle que prévue par l'AEQES, envisage le système et la culture qualité ainsi que le fonctionnement de la gouvernance en regard des objectifs stratégiques élaborés par l'établissement. Pour autant, elle ne procède pas à une évaluation de la qualité programme par programme, de la qualité des projets de recherche ou encore de la qualité des services à la collectivité.

Les universités souhaitent conserver une approche globale focalisée sur la mission de formation. La recherche et les services à la collectivité ne doivent pas être évalués en tant qu'activités (d'autres mécanismes d'évaluation existent à cet égard) mais leurs liens avec la formation méritent d'être explorés. Les universités souhaitent que soient maintenus dans le périmètre de l'évaluation institutionnelle (mission enseignement), comme ce fut le cas durant la phase pilote, les masters de spécialisation et certificats, AESS et CAPAES. Néanmoins, elles souhaitent que la formation doctorale, relevant des écoles doctorales du FNRS, en soit exclue.

La formulation de la question dans la consultation de l'AEQES laisse présager une volonté d'élargir le champ d'évaluation, ce que les universités ne souhaitent pas. Il est essentiel qu'un établissement puisse demander une coloration particulière lors de son évaluation. Le bénéfice de l'évaluation institutionnelle dans une logique de *fit for purpose* réside précisément dans le fait que

l'EES peut ajouter ses propres champs à l'évaluation. Si tous les établissements doivent avoir les mêmes critères, il n'y a alors plus de marge de choix dans le plan stratégique de chaque EES.

Pour finir, les universités ne souhaitent pas que le périmètre de l'évaluation évolue systématiquement d'un cycle à l'autre en fonction de thématiques émergentes comme mentionné dans le document de l'AEQES et préfèrent garder une certaine stabilité.



CONSEIL GENERAL DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

Avis du Conseil général de l'Enseignement de promotion sociale relatif au futur modèle d'assurance qualité pour l'enseignement supérieur en FWB



Administration générale de l'Enseignement

Enseignement de Promotion sociale

CONSEIL GENERAL

Avis du Conseil général de l'Enseignement de Promotion Sociale relatif au futur modèle d'assurance qualité pour l'enseignement supérieur en FWB

En préambule aux réponses qu'il apporte au questionnement de l'AEQES, le Conseil général de l'enseignement de promotion sociale (CG EPS) souligne la difficulté d'avancer une position en **l'absence de rapport sur le bilan de la phase pilote** et des réflexions qu'il aurait permis d'amener.

En effet, seuls deux établissements EPS aux profils totalement différents et appartenant à un même réseau ont vu leur candidature retenue. Cet échantillon ne constitue **pas un socle d'analyse suffisant et solide à ce stade** pour extrapoler à l'ensemble de l'EPS l'impact d'un seul modèle -non expérimenté- dans toute son exhaustivité (pas de procédure d'avis global [PAG] sollicitée).

Par ailleurs, une étude « **coûts-bénéfices** » pour les établissements des évaluations réalisées dans le cadre des dispositifs AEQES, utile dans le cadre d'une reddition globale des comptes depuis l'entrée en vigueur du décret 2008, n'a toujours pas été menée.

Force est donc de constater que le nombre d'**incertitudes, voire d'inconnues**, qui subsistent dans le modèle proposé, contreviennent à un positionnement tranché. Le CG EPS souhaite dès lors que le futur modèle d'assurance qualité en FWB se construise puis se déploie dans un premier temps avec un **degré de flexibilité** suffisant pour rencontrer la **diversité des réalités des établissements** d'enseignement supérieur (formes, taille, pilotes ou non, PAG (positive-conditionnelle-négative) ou non,...).

Le CG EPS, en amont de l'élaboration de sa réponse au questionnaire ci-dessous, a demandé aux réseaux de piloter une consultation de leurs établissements sur les interrogations de l'AEQES et a pu prendre connaissance des résultats.

INTERROGATION 1

1. *l'autonomie et la responsabilité de tous les EES¹ pour la prise en charge des évaluations programmatiques (selon des mécanismes et un degré d'externalité propres à l'établissement et validés par la PAG) est-il le modèle d'AQE² à choisir pour l'ensemble des EES de la FWB ?*

Le CG EPS estime que le **modèle d'AQE qui repose sur l'autonomie et la responsabilité de tous les établissements** pour la prise en charge des évaluations programmatiques constitue une **bonne perspective d'évolution, mais ne doit pas être associé à une procédure d'avis global.**

Toutefois, au vu des incertitudes qui planent sur la mise en œuvre de ce modèle, le CG EPS souhaite garder le droit à **ce stade de ne pas internaliser** l'évaluation des programmes dans tous les cas.

2. *pour quelles raisons ? quels sont les atouts d'un tel modèle ?*

2.1 Quatorze années d'évaluations programmatiques ont conduit à dresser des constats **en faveur d'un abandon du dispositif actuel** de ces évaluations.

En effet, celui-ci est devenu **trop chronophage, trop redondant**, -sans plus-value- dans la rédaction d'une partie du DAE, ainsi que dans des constats récurrents d'experts sur des processus hors responsabilité des établissements. Les établissements éprouvent également la difficulté de mener la boucle qualité à terme : **les moyens à consacrer et le poids de la charge de travail dans la reddition des comptes sont déséquilibrés par rapport aux ressources à investir dans le déploiement du SMQ**, prioritaire pour viser la finalité de l'amélioration continue.

Le passage en évaluations continues a modifié le focus des analyses et recommandations des experts qui ne portent plus vraiment sur la qualité intrinsèque des programmes mais presque exclusivement sur la gouvernance et la gestion de la qualité, **approche qui n'est plus en phase avec les besoins et objectifs des établissements**. Cette inadéquation est parfois ressentie lorsque le déploiement transversal d'actions d'amélioration n'est pas valorisé dans les rapports rédigés par les experts car considéré comme hors champ.

Au fil du temps, les parties prenantes des évaluations programmatiques témoignent d'une perte d'intérêt, voire d'une démotivation, face à une **perte de sens de ces évaluations** qui ne répondent pas ou plus à leurs besoins en termes d'amélioration continue.

Le **chevauchement de dimensions des référentiels d'évaluation** programmatique (initiale et continue) et d'évaluation institutionnelle représente une **source d'incohérence** potentielle entre les recommandations formulées par des comités d'experts de profils différents en fonction du type d'évaluation : on le constate déjà régulièrement entre les évaluations de programmes menées au sein d'un même établissement³.

¹ Établissements d'enseignement supérieur.

² Assurance qualité externe.

³ Entre programmes différents ou entre les évaluations initiale et continue d'un même programme.

2.2 Le CG EPS relève nombre **d'arguments en faveur d'une évolution vers le modèle d'AQE** qui repose sur l'autonomie et la responsabilité de tous les établissements pour la prise en charge des évaluations programmatiques :

- **adopter une approche et un cadre communs à tous les établissements** d'enseignement supérieur ;
- **éviter la dualisation du dispositif d'AQE** à travers l'application de scénarios différents induisant une « hiérarchisation » implicite des démarches ;
- **tirer profit du seuil de maîtrise méthodologique** acquis par les établissements après quatorze ans d'évaluations menées au niveau des programmes ;
- **gagner en efficacité en termes de coûts/bénéfices des démarches**, par la réduction des redondances de constats et par l'effacement de la plus-value d'une évaluation exhaustive de chaque programme avec le temps : ce gain sera indéniable si le nouveau modèle permet d'atteindre l'objectif d'une amélioration continue de la qualité au service de l'étudiant, mesurée et objectivée sans perdre de vue le sens ;
- **travailler en plus grande transparence sur des logiques et des objectifs transversaux**. Actuellement de nombreux établissements structurent déjà leurs plans d'action en référence à des enjeux transversaux jugés prioritaires en interne, y compris si coexistent les niveaux supérieur et secondaire.

3. *dans l'affirmative, avec quels délais, étapes et conditions de réalisation ?*

Pour la **viabilité de l'ensemble du système de l'enseignement supérieur** en FWB (respect de la diversité du paysage, intégration de toutes les formes d'enseignement), le CG EPS demande qu'il n'y ait **pas de condition préalable à l'entrée dans le modèle d'AQE** reposant sur l'autonomie et la responsabilité de tous les établissements pour la prise en charge des évaluations programmatiques.

La **PAG**, en tant qu'évaluation de la robustesse du SMQ, **ne serait plus une procédure d'avis sur la capacité à l'autonomie et à la responsabilité** en termes d'évaluation de programmes mais deviendrait un **dispositif à intégrer à l'évaluation institutionnelle**. Ceci implique qu'il n'y ait **pas de seuil de robustesse pour entrer en autonomie**. Il s'agit de permettre notamment un **ajustement progressif de tous au modèle** ainsi qu'une réduction du risque de dualisation des systèmes et soutiendrait l'amélioration continue.

Dans ce cas de figure, l'évaluation institutionnelle serait également un moment de formulation de recommandations pour renforcer le développement de son autonomie.

Par ailleurs, il faudrait également prévoir des **mécanismes d'évaluation du nouveau modèle en termes de réponse aux besoins des établissements**, mais aussi **en termes de coûts**. En effet, l'autonomie peut paraître séduisante aujourd'hui mais nul ne sait si elle conduira réellement à un rapport coûts/bénéfices favorable pour les démarches Qualité.

3.1 Délai

Pour le CG EPS, il s'agit que tous les établissements, **s'ils le souhaitent, acquièrent l'autonomie et la responsabilité pour la prise en charge des évaluations de leurs programmes dès la promulgation du futur décret** et non au terme de la première évaluation institutionnelle menée par les experts. Il faut éviter que le modèle permette dès à présent d'accroître de manière exponentielle l'écart entre établissements ayant bénéficié de la PAG lors de la phase pilote et ceux qui n'ont pas eu l'opportunité d'y participer.

Outre cette possibilité de choix, il nous semble que le modèle ne peut être **pleinement déployé et appliqué obligatoirement à tous les établissements** d'enseignement supérieur **qu'au terme de deux cycles d'évaluation institutionnelle**.

3.2 Etapes et conditions de réalisation

3.2.1 Si l'évaluation institutionnelle conduit à **situer un établissement par rapport à des paliers de développement de son système de management de la qualité (SMQ)**, alors cette démarche doit s'inscrire dans une **approche formative qui vise une amélioration continue** de celui-ci.

Dans tous les cas de figure, les experts mandatés par l'AEQES doivent faire **bénéficier les établissements de recommandations soutenant cette amélioration continue**. Un avis rendu sur le développement de son autonomie qui ne serait pas assorti de recommandations contreviendrait à celle-ci.

Une fois le nouveau modèle pleinement déployé, **le droit à l'autonomie et la responsabilité** de tous les établissements pour la prise en charge des évaluations programmatiques **ne pourra plus être retiré**.

Toutefois, le GG EPS rappelle qu'au vu des **incertitudes et inconnues** qui planent sur la mise en œuvre de ce modèle, l'EPS souhaite **garder le droit à ce stade de ne pas internaliser l'évaluation des programmes** dans tous les cas. Par ailleurs, il souhaite que l'établissement autonome puisse, à sa demande explicite et dans le respect des échéances fixées, demander à l'AEQES de réintégrer tout ou partie de ses programmes dans les clusters prévus par l'Agence.

3.2.2 Garantie de l'équité et la non-normativité des évaluations

- **Equité des évaluations effectuées par les experts à renforcer** (analyses et recommandations variables selon les comités).
Le CG EPS estime que, dans le mandat des experts, il convient de rappeler que poursuivre un objectif formatif consiste à poursuivre un objectif d'amélioration continue conduisant à un/des résultats.
- **Adaptation incontournable de la méthodologie AEQES aux spécificités** de toutes les formes d'enseignement et aux stratégies des différents établissements afin **de ne pas s'orienter vers une évaluation de l'atteinte de normes figées**.
Le CG estime qu'un **référentiel suffisamment flexible** rencontrerait cet objectif, notamment dans le référentiel d'évaluation programmatique en termes de choix thématiques à traiter.
- Veille pour **éviter toute normativité dans les recommandations institutionnelles**.

3.2.3 Procédure d'avis global :

Le CG EPS se prononce en faveur du **modèle d'AQE qui repose sur l'autonomie et la responsabilité de tous les établissements** pour la prise en charge des évaluations programmatiques, **sans être associé à une procédure d'avis global**. Il ne s'agirait plus d'une condition d'entrée à l'autonomie, mais un dispositif d'avis sur le développement de l'autonomie d'un établissement dans le cadre d'une évaluation institutionnelle

Mais si la PAG était maintenue de manière transitoire (ou durable), des conditions de mise en œuvre sont nécessaires :

- **Justification de chaque avis global** (positif, conditionnel ou négatif) **et accompagnement de recommandations**, afin de soutenir les établissements dans leur amélioration continue.
Avis global **sans jugements de valeur** sur les différents systèmes qualité des établissements, en veillant au pluralisme des offres et en leur garantissant la possibilité de développer une méthodologie adaptée à leurs objectifs et à leur organisation.
- Organisation d'un **dispositif de recours** par rapport aux décisions relatives à la **PAG**.

3.2.4 Moyens

Le **nouveau modèle d'AQE soumis à l'avis du CG EPS doit être soutenable** par les établissements, mais aussi par l'EPS de manière plus globale puisque les mécanismes d'assurance qualité au sein de cette forme d'enseignement relèvent d'un système intégré à différents niveaux institutionnels au-delà de l'établissement lui-même. Cette préoccupation interroge *de facto* la question des moyens, d'autant que le coût de la qualité dans le cadre des dispositifs actuels n'a pas été évalué.

L'absence d'une étude « **coûts-bénéfices** » pour les établissements des évaluations réalisées dans le cadre des dispositifs AEQES (*cf* p. 4 question 2 point 2.2) empêche d'éclairer ce questionnement prégnant au moment de construire de nouveaux dispositifs dans le cadre d'un changement de modèle.

Néanmoins, il semble évident, **au regard de la nouvelle mission d'évaluation institutionnelle, qu'un renforcement structurel des moyens alloués sera nécessaire** pour maintenir et développer les systèmes Qualité mis en place. Outre ces moyens, pour favoriser la soutenabilité du futur modèle ainsi que dans une optique de bonne gestion des ressources, il sera indispensable de ne pas demander de reddition de compte sur ce qui en fait déjà l'objet par ailleurs. Enfin, ne pas élargir le périmètre d'évaluation à d'autres missions que la mission d'enseignement semble également aller dans le sens d'une maîtrise des coûts qu'induisent les évaluations Qualité pour les établissements.

4. *quels sont les inconvénients de ce modèle ? ou les éléments pour lesquels il ne serait pas applicable ?*

Le CG EPS tient à souligner à nouveau le nombre d'**incertitudes, voire d'inconnues**, par rapport au modèle tel que soumis à la consultation et qui ne permettent pas la complétude de l'analyse.

Par rapport **aux éléments actuellement incertains, voire inconnus**, le Conseil a relevé notamment :

- les conditions de la PAG telles qu'elles seront définies à l'issue du bilan de la phase pilote et son devenir, notamment le degré de liberté et la temporalité pour s'inscrire dans un scénario d'autonomie,
- la définition de degrés de maturité qui restreindraient les possibilités d'évolution des systèmes qualité en les poussant à tendre vers un modèle unique,

- au terme de la PAG, les conséquences d'un degré de maturité non atteint/d'un avis global négatif,
- le risque important de stigmatisation/dualisation du système, si l'autonomie n'est pas accessible à tous,
- les modalités concrètes d'évaluations programmatiques et l'exigence d'équité en termes de degré d'externalité,
- la mobilisation de ressources internes nécessaire pour les évaluations programmatiques « autonomisées »,
- l'impact du nouveau modèle sur l'implication des équipes vu le focus sur le SMQ qui s'inscrit dans une perspective plus « technique »,
- la compatibilité du modèle avec les principes de *fit for purpose* et d'amélioration continue,
- l'évolution des ESG⁴ dont la révision est en cours,
- la disparition à (court/moyen) terme des ressources et expertise de l'AEQES pour les évaluations programmatiques, ainsi que de son information au public via les analyses transversales,
- ...

5. *dans ce cas, l'un des autres modèles proposés durant le webinaire vous semble plus approprié pour la FWB et pourquoi ?*

Même si le CG EPS soutient le **déploiement à terme du principe du nouveau modèle d'AQE** proposé (cfr p. 3 question 1), il estime qu'**en attendant que toutes les incertitudes ou inconnues soient clarifiées, l'internalisation de l'évaluation des programmes doit rester une liberté de choix** de chaque établissement.

6. *dans la négative, auriez-vous un modèle d'AQE à proposer ? avec quels éléments ? une approche méthodologique commune à tous les EES ou différentes voies en parallèle ?*

/

7. *quels en seraient les caractéristiques, délais, étapes et conditions de réalisation ?*

/

⁴ *European Standards and Guidelines* : normes et lignes directrices pour le management de la qualité dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur qui constituent le cadre du management interne et externe de la qualité, adoptées en 2015.

INTERROGATION 2

8. *à partir du scénario C⁵ [et des informations reprises dans la note contextuelle de l'AEQES], quels sont les éléments qui vous semblent appropriés pour la FWB ? pour quelles raisons ? avec quels délais, étapes et conditions de réalisation ?*

Evaluation institutionnelle externe	Oui
Evaluation de programme externe par l'AEQES	Dans l'attente de la levée des incertitudes du modèle : internalisation de tous ou certains programmes laissée au libre choix de l'établissement (garder la possibilité de faire inscrire dans la planification AEQES tout ou partie) Nécessité de conditions soutenables pour EPS
Procédure de reconnaissance pour les programmes (opérateur validé par l'AEQES)	Oui
Evaluation programmatique, selon des mécanismes et un degré d'externalité propres à l'établissement et non conditionnés par une éventuelle PAG	Oui si conditions soutenables pour EPS Mais liberté de choix aux établissements si conditions insoutenables pour EPS

Le CG EPS est favorable au **modèle d'AQE qui repose sur l'autonomie et la responsabilité de tous les établissements** pour la prise en charge des évaluations programmatiques. Mais il est demandé qu'il se déploie avec un **degré de flexibilité** suffisant pour rencontrer la **diversité des réalités des établissements** d'enseignement supérieur. Il est également demandé que la robustesse ne soit **pas une condition d'entrée** dans le modèle.

Toutefois, **en attendant que toutes les incertitudes ou inconnues soient clarifiées, l'internalisation de l'évaluation des programmes doit être une liberté de choix** de chaque établissement.

Par rapport aux éléments actuellement incertains, le Conseil a relevé notamment :

- les conditions de la PAG telles qu'elles seront définies à l'issue du bilan de la phase pilote et son devenir, notamment le degré de liberté et la temporalité pour s'inscrire dans un scénario d'autonomie,
- la définition de degrés de maturité qui restreindraient les possibilités d'évolution des systèmes qualité en les poussant à tendre vers un modèle unique,

⁵ Dans le scénario C :

- l'AEQES assure les évaluations institutionnelles (EI), qui sont obligatoires ;
- l'AEQES n'assure plus les évaluations programmatiques (EP) hors période transitoire ;
- pour garantir que ces évaluations continuent à nourrir la confiance, la robustesse et pertinence des mécanismes proposés par chaque établissement (selon son contexte, sa stratégie et ses ressources) sont vérifiées soigneusement et validées lors de l'évaluation institutionnelle via une procédure de type « procédure d'avis global » (PAG).

- au terme de la PAG, les conséquences d'un degré de maturité non atteint/d'un avis global négatif,
- le risque important de stigmatisation/dualisation du système, si l'autonomie n'est pas accessible à tous,
- les modalités concrètes d'évaluations programmatiques et l'exigence d'équité en termes de degré d'externalité,
- la mobilisation de ressources internes nécessaire pour les évaluations programmatiques « autonomisées »,
- l'impact du nouveau modèle sur l'implication des équipes vu le focus sur le SMQ qui s'inscrit dans une perspective plus « technique »,
- la compatibilité du modèle avec les principes de *fit for purpose* et d'amélioration continue,
- l'évolution des ESG⁶ dont la révision est en cours,
- la disparition à (court/moyen) terme des ressources et expertise de l'AEQES pour les évaluations programmatiques, ainsi que de son information au public via les analyses transversales,
- ...

Les arguments relevés par le CG EPS en faveur d'une évolution vers le modèle d'AQE proposés sont principalement :

- **adopter une approche et un cadre communs à tous les établissements** d'enseignement supérieur ;
- **éviter la dualisation du dispositif d'AQE** à travers l'application de scénarios différents induisant une « hiérarchisation » implicite des démarches ;
- **tirer profit du seuil de maîtrise méthodologique** acquis par les établissements après quatorze ans d'évaluations menées au niveau des programmes ;
- **gagner en efficacité en termes de coûts/bénéfices des démarches**, par la réduction des redondances de constats et en raison de l'effacement de la plus-value d'une évaluation exhaustive de chaque programme avec le temps : ce gain sera indéniable si le nouveau modèle permet d'atteindre l'objectif d'une amélioration continue de la qualité au service de l'étudiant, mesurée et objectivée sans perdre de vue le sens ;
- **travailler en plus grande transparence sur des logiques et des objectifs transversaux**. Actuellement de nombreux établissements structurent déjà leurs plans d'action en référence à des enjeux transversaux jugés prioritaires en interne ;
- **développer des formats d'évaluation programmatique plus en phase avec la stratégie et les besoins des établissements**.

Par ailleurs, au-delà de ces incertitudes, le CG EPS rappelle la difficulté à prendre position en l'absence du rapport sur le bilan de la phase pilote (*cf* p. 2). Le Conseil est donc dans une situation où **il ne peut évaluer objectivement si les conditions de réalisation du nouveau modèle seront soutenables pour l'EPS en termes de moyens**. Il y aura peut-être lieu de renégocier le maintien d'évaluations programmatiques par l'AEQES.

⁶ *European Standards and Guidelines* : normes et lignes directrices pour le management de la qualité dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur qui constituent le cadre du management interne et externe de la qualité, adoptées en 2015.

Le CG EPS a listé des conditions de réalisation de l'internalisation progressive des évaluations programmatiques :

- **Garantie de l'adaptation des moyens disponibles à la mission d'évaluation institutionnelle :**
 - ✓ **ajustement des moyens** (et charge de travail) : financement de toutes les fonctions de coordination Qualité des établissements et augmentation du nombre d'agents Qualité réseau.
 - ✓ **non-redondance des évaluations** : pas d'évaluation institutionnelle sur ce qui fait déjà l'objet d'une reddition de comptes. Prévoir une articulation obligatoire des attendus de l'évaluation institutionnelle aux types de contrôles déjà existants, permettant leur valorisation au sein des démarches qualité. Cette articulation favorisera la soutenabilité économique et administrative des systèmes d'évaluation, indépendamment de la taille de l'établissement et de la forme d'enseignement.
- **Interdiction de classements des établissements**
 - ✓ La non-possibilité de classements entre établissements doit être garantie, pour éviter tout risque de mise à mal des objectifs de cohérence, de non-concurrence et de co-construction de la qualité de l'enseignement supérieur en FWB.
- **Garantie d'absence de sanction** à la suite d'une évaluation conduite dans le cadre du futur modèle d'évaluation.

9. *quels sont les inconvénients ?*

Le CG EPS a identifié des inconvénients en termes de risques à éviter et de restrictions : *cfr* p. 8 question 8.

10. *dans ce cas, quels sont les éléments que vous souhaiteriez voir changés et pourquoi ?*

/

11. *quels seraient pour vous les critères à utiliser pour distinguer un « nouveau programme » d'un « programme amélioré » ? et par conséquent, pour établir que le programme doit être évalué selon les modalités d'une évaluation initiale/complète ou d'une évaluation continue ?*

Dans le nouveau modèle d'AQE, le CG EPS estime qu'une telle distinction ne doit pas s'opérer à partir du moment où les établissements prennent en charge l'évaluation de leurs programmes en toute autonomie.

12. *merci de formuler des propositions ou alternatives. Pour cette nouvelle proposition de modèle d'assurance qualité externe pour la FWB, quels seraient les délais, étapes et conditions de réalisation ?*

/

INTERROGATION 3

La question porte ici sur la détermination du champ des évaluations institutionnelles.

13. *à partir du scénario C [et des informations reprises dans la note contextuelle de l'AEQES], quels sont les éléments qui vous semblent appropriés pour la FWB ? pour quelles raisons ? avec quels délais, étapes et conditions de réalisation ?*

Le CG EPS souhaite que le **périmètre des dispositifs de l'AEQES reste maintenu sur la mission « enseignement »**.

L'élargissement du périmètre représenterait une nouvelle charge de travail pour les établissements, ce qui soulève à nouveau la **question des moyens**, d'autant que le coût de la qualité dans le cadre des dispositifs actuels n'a pas été évalué.

Le nouveau modèle d'AQE doit être soutenable par les établissements, mais aussi par l'EPS de manière plus globale puisque les mécanismes d'assurance qualité au sein de cette forme d'enseignement relève d'un système intégré à différents niveaux institutionnels au-delà de l'établissement lui-même.

Pour maintenir et développer les systèmes Qualité mis en place ainsi que **pour s'adapter à la mission d'évaluation institutionnelle**, un **renforcement structurel des moyens** alloués sera nécessaire :

- **financement : de toutes les fonctions** de coordination Qualité des établissements et **augmentation du nombre d'agents Qualité** réseau ;
- **non-redondance de redditions de comptes nécessaires**, mais également, une **articulation obligatoire des attendus de l'évaluation institutionnelle aux types de contrôle déjà existants**, permettant leur valorisation au sein des démarches qualité. Cette articulation favorisera la soutenabilité économique et administrative des systèmes d'évaluation, indépendamment de la taille de l'établissement et de la forme d'enseignement, et s'inscrira dans une optique de bonne gestion des ressources.

Dès lors, ne pas élargir le périmètre d'évaluation à d'autres missions que la mission d'enseignement semble également aller dans le sens d'une maîtrise des coûts qu'induisent les évaluations Qualité pour les établissements.

En particulier, le CG EPS **s'oppose à l'extension à la mission « recherche »** :

- de manière globale pour les raisons évoquées dans la note AEQES (*l'expertise de l'AEQES dans ce champ spécifique, le cadre légal, une nécessaire progressivité de déploiement et les besoins prioritaires de l'enseignement supérieur, un risque potentiel de redondance avec d'autres démarches internes ou externes, des réserves sur les ressources mobilisables*) ;



Naninne, le 17 février 2023

Nombre d'annexes	<ol style="list-style-type: none">1. Consultation des instances sur le futur modèle d'assurance qualité pour l'enseignement supérieur en FWB – Note explicative2. Évaluation externe de la qualité pour l'enseignement supérieur en FWB – Rapport final de l'AEQES – octobre 2017
------------------	--

Consultation du CIC-HE sur le futur modèle d'assurance qualité pour l'enseignement supérieur en FWB

1. Note liminaire

L'assurance de la qualité pour l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles s'appuie sur des principes qui lui sont propres. Grâce à ceux-ci, tout en assurant une amélioration continue de l'enseignement supérieur, le modèle déployé réussit à rencontrer/s'accorder avec les différentes réalités des établissements d'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ces principes sont :

1. **Approche formative** : L'assurance qualité en FWB vise à l'amélioration des programmes de formation, ainsi que du pilotage et du fonctionnement de l'établissement dans une approche formative, à partir de laquelle, par son monitoring (diagnostic, recommandations...), l'Agence soutient les établissements dans la construction et le développement de leur culture qualité. En corollaire, tout classement, toute évaluation certificative... qui pourraient créer une comparaison et des concurrences induites entre les établissements sont écartés.
2. **Fit for purpose** : L'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles est dispensé par des établissements qui se distinguent par leur type (HE, ESA, U et EPS), par leur taille (de quelques centaines à plusieurs dizaines de milliers d'étudiants), ... Or, de ces différentes réalités et des moyens qu'ils peuvent dégager dépendent la politique et les processus qualité mis en place par les établissements. Le modèle d'assurance qualité doit prendre en compte cette large diversité et ainsi permettre à chaque établissement de déployer sa culture qualité dans un contexte favorable, en accord avec ses réalités et ses choix.
3. **Autonomie** : Les établissements sont autonomes dans le choix de leur politique qualité et la manière dont ils la déploient. Il est toutefois nécessaire que le périmètre des libertés accordé soit judicieusement délimité de manière à éviter que les choix portés par les uns ne soient préjudiciables aux autres ou à la philosophie du modèle d'assurance qualité en Fédération Wallonie-Bruxelles. La finalité doit rester l'amélioration globale de l'enseignement supérieur. Or, atteindre celle-ci ne peut s'envisager qu'au travers d'un modèle auquel les établissements dans toute leur diversité peuvent s'accrocher, se reconnaître.

4. **Analyses transversales** : Comme déjà mentionné plus haut, le modèle d'assurance qualité a une visée d'amélioration systémique de la qualité de l'enseignement supérieur. En particulier, comme le précise le rapport final de l'AEQES (octobre 2017) : « *Les analyses transversales jouent un rôle externe d'information sur la qualité et l'amélioration globale du système d'enseignement supérieur. La valeur formative de ces analyses est également considérée comme très importante, en particulier en diffusant les bonnes pratiques et en soulignant les enjeux majeurs des formations. Ainsi, elles enrichissent également la démarche qualité des établissements eux-mêmes.* ». Au regard des bénéfices apportés par les analyses transversales, il est important qu'elles trouvent leur place dans tout nouveau modèle à mettre en place.
5. **Évolution progressive** de la méthodologie, sans rupture, en prenant en compte la diversité des établissements et avec mise en place de mesures transitoires
6. **Cohérence globale des évaluations** en veillant à l'articulation et la complémentarité des volets institutionnels et programmatiques de l'évaluation
7. **Principe de « progressivité »** : toute évolution du contexte et des méthodologies d'évaluation de la qualité doit être progressive afin de ne pas provoquer d'effet de rupture pour les EES.
8. **Soutenabilité du nouveau modèle pour tous les établissements** : Les moyens accordés aux établissements d'enseignement supérieur (EES) sont déjà actuellement insuffisants pour leur permettre de remplir les missions d'assurance qualité. Il va sans dire que toute mission supplémentaire transférée de l'AEQES vers les EES ne peut s'envisager sans un financement complémentaire adapté.
9. **Formation des équipes « qualité » au sein EES** : Tous les EES ne disposent pas en interne de personnes parfaitement averties sur l'assurance qualité en FWB et son déploiement au sein des établissements. Il est par conséquent nécessaire que l'AEQES assure des formations régulières à destination des personnels en charge au sein des EES de la politique qualité.
10. **Mission formative de l'AEQES** : À côté des recommandations qu'elle émet dans le cadre des évaluations externes, l'AEQES doit développer et intensifier sa mission d'accompagnement et de formation des EES dans la définition et amélioration de leur politique qualité, par exemple en proposant des outils, des procédures pratiques et des liens vers des personnes ressources en référentiels de compétences. Dans ce contexte et sans vouloir contrarier une évolution du modèle de l'assurance qualité pour l'enseignement supérieur, il est essentiel que celle-ci se définisse strictement dans le respect des principes repris ci-dessus.

Finalement, dans le contexte des évaluations institutionnelles externes qui sont désormais réalisées par l'AEQES, une réflexion doit être menée afin d'éviter toute redondance entre celles-ci et les évaluations programmatiques, et ainsi libérer au maximum les ressources dans les établissements pour travailler à l'amélioration de la qualité de l'enseignement.

2. Interrogation 1 : « un scénario C pour tous ? »

- *L'autonomie et la responsabilité de tous les EES pour la prise en charge des évaluations programmatiques (selon des mécanismes et un degré d'externalité propres à l'établissement et validés par la PAG) est-il le modèle d'AEQES à choisir pour l'ensemble des EES de la FWB ?*
- *Pour quelles raisons ? Quels sont les atouts d'un tel modèle ?*
- *Dans l'affirmative, avec quels délais, étapes et conditions de réalisation ?*
- *Quels sont les inconvénients de ce modèle ? ou les éléments pour lesquels il ne serait pas applicable ?*

- *Dans ce cas, l'un des autres modèles proposés durant le webinaire vous semble plus approprié pour la FWB et pourquoi ?*
- *Dans la négative, auriez-vous un modèle d'AQE à proposer ? avec quels éléments ? une approche méthodologique commune à tous les EES ou différentes voies en parallèle ?*
- *Quels en seraient les caractéristiques, délais, étapes et conditions de réalisation ?*

Le modèle du scénario C dans lequel l'ensemble des établissements devrait, au terme d'une phase transitoire, obligatoirement prendre en charge l'évaluation programmatique selon des mécanismes et un degré d'externalité propres à l'établissement et validés par la PAG n'est pas acceptable.

En effet, ce modèle ne s'accorde pas avec les principes acceptés de l'assurance qualité en FWB et rappelés dans la première partie de ce document.

Sans être exhaustives, les raisons suivantes peuvent être avancées :

L'obligation pour tous les EES de prendre en charge leurs évaluations programmatiques, introduite par ce modèle, va à l'encontre de l'autonomie des établissements dans leur choix de politique qualité et ne tient pas compte de leur diversité, au risque de placer certains en difficulté pour remplir cette nouvelle mission.

La disparition à moyen et court terme des ressources et expertises de l'AEQES pour les évaluations de programmes.

La procédure d'avis global proposée, qui s'appuie sur l'évaluation de quatre critères caractérisant les conditions minimales à remplir par un établissement¹, au niveau institutionnel, pour assurer la prise en charge de l'évaluation externe de ses programmes, ne s'accorde pas avec l'approche formative du modèle d'assurance qualité en FWB. Elle s'assimile au contraire à un modèle certificatif. En effet, cette PAG conduit à remettre aux EES un avis global *positif*, *conditionnel* ou *négatif*, déduit d'une matrice de décision dans laquelle chaque EES est classé pour chaque critère (absent ou embryonnaire – en développement – avancé – garanti).

Un tel modèle va donc à l'encontre de la volonté d'éviter tout classement/toute comparaison entre les différents EES et les concurrences délétères subséquentes.

D'autre part, selon la méthodologie qu'il adopte, la prise en charge par un ou plusieurs EES de leurs évaluations programmatiques pourrait restreindre les autres dans leurs choix voire conduire à des situations de codépendance dans lesquels des partenaires seraient à la fois juge et partie. Ainsi, la PAG risque d'augmenter le choix par certains EES de passer par des évaluations via des opérateurs externes validés. Or, les accréditations obtenues instaurent une comparaison entre les EES obligeant ceux qui n'ont pas choisi initialement cette option d'y adhérer. Rappelons dans ce contexte les montants dont doivent s'acquitter les EES pour obtenir ces accréditations. On peut également s'interroger sur l'objectivité des évaluations dans le cadre d'une méthodologie d'évaluations « croisées » pour laquelle des établissements collaboreraient pour évaluer l'un pour l'autre leurs programmes.

Notons encore que le principe d'une évaluation des programmes par les EES eux-mêmes va s'accompagner d'une perte d'expertise et de ressources au sein de l'AEQES pour ces évaluations et restreindre les échanges de bonnes pratiques puisqu'il va interdire les analyses transversales et conduire à perdre les bénéfices qu'elles apportent pour l'amélioration de l'enseignement supérieur en général. Afin de conserver certaines analyses transversales, il pourrait être envisageable de conserver les évaluations de programmes initiales par l'AEQES (programmes évalués pour la première fois), ce qui permettrait encore des analyses transversales.

¹ Les quatre critères sont :

1. Politique, culture et système de management de la qualité ;
2. Information du public ;
3. Evaluation périodique et suivi continu des programmes
4. Processus périodiques d'assurance qualité externe

Mais permettre aux EES qui le souhaitent d'évaluer en autonomie les programmes en évaluation continue (déjà évalués une première fois par l'AEQES auparavant).

Les évaluations programmatiques par les EES vont encore conduire à la mobilisation de ressources internes importantes, et ce dans un contexte où les moyens accordés aux EES pour déployer leur politique qualité sont déjà trop étiés. Le risque est réel de mettre en difficulté les structures d'enseignement supérieur accueillant un public d'étudiants plus restreint et/ou dont les mécanismes législatifs et financiers accordent une marge de manœuvre limitée, notamment quant à l'engagement de personnels.

Les HE du réseau libre confessionnel sont, elles aussi, fermement opposées au scénario C. Toutefois, si elles partagent certaines craintes des HE des deux autres réseaux et WBE quant à la PAG et au risque de dualisation de nos EES, elles souhaitent apporter quelques nuances aux paragraphes précédents.

Tout d'abord, l'ayant expérimentée pour trois d'entre elles lors de la phase pilote, il apparaît que la PAG peut se révéler formative si des recommandations concrètes et opérationnalisables sont données par les experts en vue du renforcement des systèmes qualité moins robuste. De plus la PAG devra impérativement soutenir et encourager le modèle « Fit for purpose » de l'EES qui souhaite s'y engager librement et ne définir en aucun cas des degrés de maturité qui pousseraient les systèmes qualité à tendre vers un modèle unique et certificatif.

Enfin, pour les HE du réseau libre confessionnel, il est indispensable que le modèle retenu empêche tout retour en arrière pour les EES qui ont obtenu la PAG lors de la phase pilote (sauf si souhait contraire de l'EES) et que le mécanisme de PAG leur soit accessible lors de leurs prochaines évaluations institutionnelles, afin qu'ils aient la garantie qu'ils peuvent poursuivre le modèle d'assurance qualité qu'ils ont volontairement choisi de mettre en place et d'y consacrer des ressources.

Par ailleurs, la définition d'un cadre minimum de fonctionnement commun à tous les EES et la professionnalisation des fonctions liées à la qualité seraient facilitateurs et nécessaires pour envisager la démarche. Enfin, la mission formative de l'agence devrait être précisée, en particulier à l'égard des EES dont le système AQ ne rencontrerait pas les critères suffisants de robustesse. Si l'AEQES n'a pas le renforcement des capacités pour mandat, en revanche les évaluations externes doivent déboucher dans les recommandations, sur des solutions concrètes pour la mise à l'échelle et, le cas échéant, de proposer les partenariats idoines à mettre en œuvre pour renforcer les capacités. Si l'AEQES conserve dans son mandat les évaluations institutionnelles et des programmes, il est essentiel qu'elle développe et renforce l'accompagnement des EES dans la mise en place de la politique qualité, par exemple en favorisant la professionnalisation des équipes, en proposant des solutions innovantes (ex. partenariats), ...

3. Interrogation 2 : Vers un modèle mixte ?

La question porte ici sur le degré d'autonomie réellement voulu par et pour les établissements, et pour la FWB, ainsi que sur l'articulation potentielle entre évaluations institutionnelles et programmatiques.

Tous les établissements doivent-ils systématiquement ou intégralement prendre en charge l'organisation de l'évaluation externe de leurs programmes ?

Au regard des réserves qui sont mentionnées ci-dessus, une prise en charge systématique des évaluations programmatiques externes par les EES eux-mêmes n'est pas le modèle à retenir.

Ainsi, les HE de WBE et des réseaux CPEONS et FELSI se positionnent préférentiellement pour conserver le modèle dans lequel les évaluations institutionnelles et programmatiques continueraient d'être menées par l'Agence. Toutefois elles s'accordent sur des modèles alternatifs où un EES pourrait éventuellement choisir librement de prendre en charge l'évaluation de (certains de) ses programmes et pour lesquels les évaluations menées par l'AEQES sont exclusivement formatives et poursuivent des objectifs de renforcement des systèmes qualité des EES en visant à les rendre suffisamment robustes pour être autonomes à terme. Par

contre, les HE du réseau libre confessionnel (FédESuC / SeGEC) privilégient le modèle mixte actuel et souhaitent conserver la PAG qui selon les expériences vécues par les institutions pilotes estiment qu'elles recouvrent un caractère formatif permettant de renforcer le système d'assurance qualité interne.

Des adaptations, notamment au niveau des référentiels, pourraient toutefois être apportées afin d'éviter les redondances entre ces deux types d'évaluation, et de ce fait alléger autant que possible les processus d'évaluation tant pour les EES que pour l'Agence.

Néanmoins un modèle (cf. la phase pilote) dans lequel l'EES choisirait volontairement de solliciter une PAG, serait acceptable à condition que celui-ci prévienne toute stigmatisation des EES qui feraient le choix de ne pas rentrer dans le principe de la PAG. Ce qui sera difficilement évitable à long terme.

Par ailleurs, afin de garantir une équité entre les EES et de réduire au maximum le risque concurrentiel engendré par le libre choix de l'organisme d'accréditation, une réflexion mériterait d'être menée sur le principe d'une sélection d'opérateurs externes validés par l'Agence. Outre la validation des compétences de cet opérateur à mener une évaluation programmatique, des paramètres comme la fixation d'une intervention plafonnée, éventuellement prise en charge par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ou encore l'exigence pour cet opérateur de connaître et maîtriser le paysage de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles, de sorte que son évaluation s'y raccroche, pourraient avantageusement être considérés.

Dans le même ordre d'idée, cette connaissance et maîtrise devrait constituer un prérequis à la sélection des experts mandatés lors des évaluations tant institutionnelles que programmatiques.

Les rapprochements entre EES dans l'organisation des formations encouragés par le décret Paysage (codiplômations, coorganisations...) est également un paramètre à ne pas négliger dans la définition du modèle qui sera finalement adopté. En effet, la situation dans laquelle des EES (de types différents) qui organisent un ou plusieurs programmes conjointement se différencient dans leur autonomie à prendre en charge leurs évaluations programmatiques (PAG) ou sur la méthodologie pour réaliser celles-ci est fort probable. La question se posera dans de tels cas sur l'« arbitrage » quant au processus d'évaluation à retenir, et la réconciliation des différents types d'approches risque d'être ardue.

Signalons encore que le décret du 2 février 2019 définissant la formation initiale des enseignants demande l'implémentation d'une procédure d'analyse de la qualité propre à celle-ci. Accorder, au travers d'une PAG, la liberté aux EES d'évaluer les nouveaux cursus de la réforme qu'il organise serait difficilement conciliable avec la volonté d'un monitoring transversal souhaité.

Sauf si l'AEQES garde la main sur les évaluations initiales et celles des co-diplômations (s'il échet)

Finalement, les HE de WBE et des réseaux CPEONS et FELSI s'interrogent sur la pertinence et la complexité d'un modèle qui conjuguerait, selon les cursus envisagés, tantôt des évaluations programmatiques prises en charge par l'établissement tantôt par l'AEQES. En tout état de cause, un modèle d'assurance qualité qui ne serait pensé de manière intégrée, pourrait avoir pour conséquence une dualisation de la politique qualité au sein des établissements, peu compréhensible pour les équipes et vraisemblablement plus coûteuse.

Comme elles le signalent déjà ci-dessus, les HE du réseau libre confessionnel (FédESuC / SeGEC) sont d'avis qu'il est possible de conjuguer évaluations programmatiques par l'AEQES et/ou par l'EES selon les choix de ce dernier.

4. Périmètre de l'évaluation institutionnelle

Pour rappel, une évaluation institutionnelle telle que prévue par l'AEQES (en cohérence avec les pratiques internationales) envisage le système et la culture qualité ainsi que le fonctionnement de la gouvernance en regard des objectifs stratégiques élaborés par l'établissement.

Pour autant, elle ne procède pas à une évaluation de la qualité des programmes, de la qualité des projets de recherche ou encore de la qualité des services à la collectivité.

Toutes les évaluations institutionnelles doivent-elles systématiquement ou intégralement porter sur le système et la culture qualité ainsi que la gouvernance stratégique relatives à l'ensemble des missions d'un établissement ?

Dans une volonté d'équité entre les établissements qui ont participé à la phase pilote et ceux dont l'évaluation institutionnelle est à venir, il convient de ne pas élargir le périmètre de celle-ci pour englober l'ensemble des missions de l'établissement (recherche, services à la collectivité...).

Un tel élargissement engendrerait non seulement une charge accrue pour les EES, dans un contexte où entrer dans un processus d'évaluation institutionnelle constitue déjà un nouveau défi pour certains d'entre eux, mais également une complexification du référentiel.

Un tel élargissement engendrerait non seulement une charge accrue pour les EES, dans un contexte où entrer dans un processus d'évaluation institutionnelle constitue déjà un nouveau défi pour certains d'entre eux, mais également une complexification du référentiel.

Par ailleurs, le système de gouvernance actuel impliquant une dépendance des EES à un PO questionne sur les possibilités d'implication de ce dernier dans l'évaluation de la qualité.

Si le volet « recherche », au regard de son lien direct avec l'enseignement, peut trouver sa place dans l'évaluation institutionnelle, il n'est par contre pas utile d'envisager l'évaluation systématique de l'ensemble des missions.

Finalement, il est important que l'évolution de la méthodologie soit envisagée de manière progressive sans effet de rupture, au risque sinon d'épuiser les équipes qui sur le terrain ont également d'autres réformes à absorber (notamment la RFIE).

Pour le CIC-HE,
Annick Lapierre
Présidente

Consultation des instances sur le future modèle d'assurance qualité de l'enseignement supérieur en FWB

Avis de la CSC-E



Interrogation 1 : Un même objectif d'autonomie et responsabilité pour tous les ES de la FWB ?

L'autonomie et la responsabilité de tous les EES pour la prise en charge des évaluations programmatiques selon des mécanismes et un degré d'externalité propres à l'établissement et validés par la Procédure d'Avis Global (PAG) n'est, à notre sens, pas le modèle à choisir pour l'ensemble des EES de la FWB.

La mise en place de la phase Pilote a mis en exergue la divergence des modèles (procédures, logiciels,...) qui existent sur le marché pour l'analyse de la qualité des EES. Les résultats ont montré la diversité des méthodologies utilisées par les EES qui ont participé à la phase pilote.

A l'image des résultats de la phase pilote, l'autonomie des EES dans la prise en charge des évaluations programmatiques risque de conduire à la mise en place de procédures et d'évaluations totalement différentes au sein des EES et risquerait de rendre difficile la lecture et impossible la comparaison entre les rapports qualités des EES en FWB.

Une méthodologie commune avec des critères communs à tous les EES serait à notre sens préférable.

Interrogation 2 : Degré d'autonomie des EES et articulation EI/EP (au regard du scénario C) ?

Tous les établissements ne doivent pas, selon la CSC-E, systématiquement et intégralement prendre en charge l'organisation de l'évaluation de leurs programmes dans les conditions actuelles de financement des établissements.

En effet, certaines EES n'ont pas les moyens humains et financiers de prendre en charge l'organisation de ces évaluations. Le modèle mixte (Pilote) dans lequel le choix a été laissé aux établissements de faire appel à l'AEQES ou non, nous semble actuellement plus approprié.

Par contre, les EES pourraient envisager la prise en charge de l'organisation de l'évaluation de leurs programmes moyennant un financement adéquat et supplémentaire pour l'engagement de personnes qualifiées dont la mission comprendrait le choix et la mise en place des méthodes d'évaluation de la qualité, l'appropriation des démarches qualité par tout l'ensemble de la communauté des EES et l'amélioration de la culture de la qualité au sein des EES.

Interrogation 3 : Champ des évaluations institutionnelles (au regard du scénario C)

La CSC-E n'est pas favorable à un élargissement de l'analyse qualité à l'ensemble des missions des EES comme par exemple la recherche, la dimension internationale des EES,... pour les mêmes raisons que celles évoquées précédemment. Certains EES n'ont pas les moyens humains et financiers de prendre en charge l'évaluation de l'ensemble de ces missions en plus de l'évaluation programmatique.

Titre: Contribution de la Direction générale de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement tout au long de la vie et de la Recherche scientifique (DGESVR) à la consultation des instances sur le futur modèle d'assurance qualité pour l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles

Date: 17/02/2023

Personnes de contact : Etienne Gilliard, Directeur général ; Caroline Hollela, Attachée

Faisant suite au courrier de l'AEQES du 25 octobre 2022, la DGESVR a, par la présente, le plaisir de donner suite à l'initiative de consultation des instances portant sur le futur modèle d'assurance qualité en Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B) et remercie d'ores et déjà les équipes de l'AEQES pour l'accueil des différentes propositions émanant de celle-ci.

Avant toute chose, la DGESVR souhaite saluer le travail accompli par l'équipe de la Cellule exécutive et les parties prenantes de l'AEQES, qui a contribué au positionnement solide de l'AEQES à l'échelle de la FW-B ainsi que sur le plan européen. Nous soulignons également les efforts de l'AEQES pour soutenir le déploiement d'un modèle d'assurance qualité basé sur une approche formative et *fit for purpose* (principalement à travers des évaluations programmatiques jusqu'à présent). Ceux-ci ont assurément favorisé la confiance dans la qualité de l'enseignement supérieur en FW-B, tant au niveau national qu'international. Ce sont là des atouts sur lesquels nous pouvons nous appuyer pour définir le futur.

La DGESVR souhaite également saluer l'investissement de l'AEQES, de ses parties prenantes et des établissements d'enseignement supérieur (EES) dans la phase pilote visant à coconstruire le futur modèle d'assurance qualité et en assurer encore davantage son professionnalisme.

Nous accueillons positivement le souhait de faire évoluer le modèle d'assurance qualité vers la mise en œuvre d'évaluations institutionnelles qui s'inspirent des observations et du bilan de la phase pilote lors de laquelle il a été possible d'explorer diverses pistes.

La DGESVR soutient à cet égard quelques principes acquis durant la phase pilote, à savoir le souhait de « prise d'autonomie et de responsabilité progressive des institutions et une évolution graduelle vers un système d'assurance qualité interne plus intégré ». Elle estime que dans l'introduction du prochain modèle qualité, il sera utile de mentionner les valeurs qui font consensus au sein de la FW-B et qui reposent sur le respect des Références et lignes directrices pour l'assurance qualité dans l'espace européen de l'enseignement supérieur (ESG). On citera notamment : l'approche formative ; la responsabilité des EES quant à la qualité de leur offre de formations ; l'attention portée à la diversité du paysage de l'enseignement supérieur de la FW-B ; la prise en considération des besoins et des attentes des étudiants, de toutes les autres parties prenantes et de la société ; la démarche participative; la méthodologie évolutive ; la recherche de complémentarité entre les futures évaluations institutionnelles (EI) et programmatiques (EP) ; le contexte budgétaire dans lequel évolue l'enseignement supérieur en FW-B, ...

En ce qui concerne l'évolution des travaux, la DGESVR exprime son soutien au scénario C (évaluation institutionnelle par l'AEQES, en ce incluse la vérification des mécanismes des évaluations programmatiques organisées par les EES avec un degré d'externalité) avec cependant certaines nuances que nous souhaitons développer ci-dessous.

1 Interrogation n°1 : un même objectif d'autonomie et de responsabilité pour tous

L'autonomie et la responsabilité de tous les EES pour la prise en charge des évaluations programmatiques (selon des mécanismes et un degré d'externalité propres à l'établissement et validés par la PAG) est-il le modèle d'AQE à choisir pour l'ensemble des EES de la FWB ? Pour quelles raisons ? quels sont les atouts d'un tel modèle ? Dans l'affirmative, avec quels délais, étapes et conditions de réalisation ?

- 1.1 La DGESVR soutient l'autonomie et la responsabilité de tous les EES pour la prise en charge des évaluations programmatiques. En accord avec le principe d'autonomie institutionnelle, la DGESVR soutient un modèle unique et commun d'assurance qualité pour l'ensemble des EES. Il devrait permettre d'accueillir la diversité des systèmes qualité liés aux différentes formes d'enseignement, prendre en compte leur contexte (légal, local, ...) et respecter les ESG.
- 1.2 La DGESVR estime que le futur modèle qualité devrait rester simple et facilement appréhendable (en évitant les conditions et exceptions) par l'ensemble des parties prenantes afin d'en faciliter la lisibilité tant au niveau national qu'international (eu égard à l'ENQA, l'EQAR, mais également aux EES et étudiants étrangers).
- 1.3 Dans cette optique, la DGESVR soutient, durant le prochain cycle d'évaluation (période transitoire) la mise en place d'évaluations institutionnelles incluant systématiquement une procédure telle que la procédure d'avis global (PAG) portée par une commission indépendante qui permettrait ainsi, et en toute transparence, d'objectiver une situation et d'éventuellement confirmer la prise en charge des évaluations programmatiques par les EES ou cibler les points nécessitant davantage de développement. La PAG serait à considérer comme un outil opportun en vue de soutenir le développement des politiques et systèmes qualité des EES et devrait fournir des indications de nature formative à l'EES contribuant ainsi à son amélioration continue. La DGESVR entrevoit cependant plusieurs cas où les évaluations programmatiques menées par l'AEQES pourraient être maintenues (voir point 2.1).

En termes de conditions de réalisation :

- 1.4 La DGESVR estime qu'au vu de l'évolution du système qualité envisagée, de la diversité des réalités, des degrés de maturité des systèmes qualité ou encore de la capacité et/ou disponibilité des EES à prendre en charge leurs évaluations programmatiques, un accompagnement au changement commun à l'ensemble des EES et dont pourraient bénéficier les EES sur une base volontaire pourrait être utile. Il s'agirait alors d'identifier les structures adéquates pour cette mission tout en étant attentif à éviter tout potentiel conflit d'intérêt.
- 1.5 En outre, la DGESVR considère qu'il est impératif de pouvoir permettre à l'AEQES de planifier la future charge de travail et d'avoir à disposition les ressources nécessaires de manière à être en mesure de mener conjointement des évaluations institutionnelles et programmatiques. Pour ce faire, le nouveau modèle pourrait s'accompagner d'un outil de planification et de suivi prenant en

considération les résultats et impacts des PAG ainsi que d'éventuelles demandes de maintien des évaluations programmatiques par l'AEQES.

1.6 Une fois le nouveau système qualité identifié, il sera important de déployer une communication claire et de maintenir les exigences déjà en vigueur en ce qui concerne la publication des évaluations externes et la transparence quant aux méthodologies mises en place au sein des EES pour soutenir la qualité des programmes. Il serait en effet important de guider le citoyen, les étudiants et les EES vers les nouvelles sources d'information probantes concernant la qualité des programmes.

- *quels sont les inconvénients de ce modèle ? ou les éléments pour lesquels il ne serait pas applicable ?*

1.7 La disparition des analyses transversales programmatiques en tant que sources d'information pour les étudiants, le gouvernement, les EES, l'administration, ... nous paraît problématique. Dans ce cadre, il serait nécessaire de garantir la poursuite de publication d'analyses transversales portant sur des thématiques jugées importantes en FW-B (par ex. les opportunités d'apprentissage tout au long de la vie ; l'assurance qualité des universités européennes ; l'enseignement à distance ; le suivi des diplômés...) ou sur un programme présentant un intérêt fort pour la FW-B (les analyses transversales liées au secteur de la santé permettent par exemple d'objectiver certains besoins et limites des filières contingentées visées par le décret non-résident faisant l'objet d'une procédure européenne d'infraction).

- *dans ce cas, l'un des autres modèles proposés durant le webinaire vous semble plus approprié pour la FWB et pourquoi ?*
- *dans la négative, auriez-vous un modèle d'AQE à proposer ? avec quels éléments ? une approche méthodologique commune à tous les EES ou différentes voies en parallèle ? quels en seraient les caractéristiques, délais, étapes et conditions de réalisation ?*

/.

2 Interrogation n°2 : degré d'autonomie réellement voulu par et pour les établissements, et pour la FWB et l'articulation potentielle entre évaluations institutionnelles et programmatiques.

Tous les établissements doivent-ils systématiquement ou intégralement prendre en charge l'organisation de l'évaluation externe de leurs programmes ?

- *à partir du scénario C (présenté au point 4.2.) et en fonction des éléments mentionnés ci-dessus, quels sont les éléments qui vous semblent appropriés pour la FWB ? pour quelles raisons ? avec quels délais, étapes et conditions de réalisation ?*

2.1 Tout en soutenant le principe que tous les EES seraient voués à terme à prendre en charge l'évaluation externe de leurs programmes, la DGESVR soutient le principe de flexibilité laissant la

possibilité aux EES de continuer à faire appel à l'AEQES pour mener certaines évaluations programmatiques.

- 2.2 La DGESVR accueille favorablement les perspectives d'innovation offertes par une prise en charge des évaluations programmatiques par les EES ainsi que les nouvelles opportunités d'accueillir un regard externe critique et formateur contribuant à la qualité des programmes (via l'implication éventuelle d'experts internationaux, d'agences qualité étrangères via la procédure de reconnaissance ou l'approche européenne pour les programmes conjoints, de représentants d'EES belges ou étranger pour lesquels il n'y aurait pas de conflit d'intérêt, ...).

Cette nouvelle dynamique pourrait encourager davantage de moments d'échanges, de dialogue et le partage de bonnes pratiques entre responsables de la qualité au niveau FW-B, belge ou européen (amis critiques); la participation à des projets européens ou à des *peer-learning activities*; l'enrichissement d'une communauté d'experts en FW-B, ... Dans ce cadre, l'AEQES, mais également d'autres parties prenantes (ARES, DGESVR, ...) pourraient contribuer, sur demande, à connecter les demandes des EES avec de potentiels acteurs extérieurs (belges, européens, internationaux) à travers la mobilisation de leurs réseaux respectifs (ex. EQAR, ENQA, Processus de Bologne). Ces éléments seraient de nature à contribuer en outre à l'internationalisation de notre enseignement supérieur.

- *quels sont les inconvénients ? dans ce cas, quels sont les éléments que vous souhaiteriez voir changés et pourquoi ?*

- 2.3 Un des impacts possibles de ce scénario serait l'évolution potentielle de la perception du rôle des responsables qualité au sein des EES (du rôle d'accompagnateur vers un éventuel rôle d'« évaluateur »). Dans ce cadre, la mise en place d'un accompagnement au changement pourrait être pertinente afin d'accompagner l'évolution du métier de certains acteurs ou d'encadrer les nouvelles perceptions.

- 2.4 La disparition des analyses transversales (voir point 1.7).

Les conditions de réalisation ont déjà été citées plus haut en réponse à la question n°1 (logique de planification ; mise à disposition de ressources appropriées, ...).

- *Quels seraient pour vous les critères à utiliser pour distinguer un « nouveau programme » d'un « programme amélioré » ? et par conséquent, pour établir que le programme doit être évalué selon les modalités d'une évaluation initiale/complète ou d'une évaluation continue ?*

- 2.5 Un nouveau programme peut être compris comme étant un programme faisant l'objet d'une nouvelle habilitation, ou un programme existant ayant fait l'objet de modifications substantielles en termes par exemple d'acquis d'apprentissage, de durée ou de référentiels de compétence.

- *Merci de formuler des propositions ou alternatives. Pour cette nouvelle proposition de modèle d'assurance qualité externe pour la FWB, quels seraient les délais, étapes et conditions de réalisation ?*

3 Interrogation n°3 : le champ des évaluations institutionnelles

- *Toutes les évaluations institutionnelles doivent-elles systématiquement ou intégralement porter sur le **système et la culture qualité ainsi que la gouvernance stratégique relatives à l'ensemble des missions d'un établissement** ?*
- *à partir du scénario C (présenté au point 4.2.) et en fonction des éléments mentionnés ci-dessus, quels sont les éléments qui vous semblent appropriés pour la FWB ? pour quelles raisons ? avec quels délais, étapes et conditions de réalisation ?*

3.1 En prenant appui sur les ESG.7, l'évaluation institutionnelle se centre sur l'assurance qualité relative à l'apprentissage et à l'enseignement, y compris l'environnement d'apprentissage et les liens pertinents avec la recherche et l'innovation. Concernant ces liens, l'évaluation institutionnelle pourrait considérer :

- La manière dont les processus d'assurance qualité en matière d'enseignement et de recherche (le cas échéant) sont pensés, au sein de l'institution, de manière à assurer leur complémentarité, cohérence, et renforcement mutuel ;
- Un enseignement de qualité au service de la qualité de la recherche
 - o Formation doctorale (disciplinaire et transversale) (le cas échéant)
 - o Enseignement et innovation (connexions entre l'enseignement et l'innovation technologique et sociétale)
- Une recherche de qualité au service de la qualité de l'enseignement
 - o Enseignement prodigué par les chercheurs invités
 - o Accessibilité des étudiants et enseignants aux ressources scientifiques (Open Science)
 - o Enseignement fondé sur la recherche
 - o Usage des learning analytics pour améliorer l'enseignement
 - o Alignement des efforts de recherche et d'enseignement sur certaines thématiques liées à des défis de société (changement climatique par ex.)
 - o ...

3.2 Dans une logique globale, la DGESVR se prononce en faveur d'une éventuelle ouverture progressive du périmètre à l'ensemble des formations de l'enseignement supérieur organisées par les EES (c'est-à-dire y compris les formations actuellement non couvertes par les évaluations de programme de l'AEQES comme la formation doctorale, les certificats et formations continues, les titres pédagogiques...) si celle-ci répond à des besoins des EES, ou de reconnaissance à l'étranger des certifications délivrées ou au regard des évolutions inhérentes à l'enseignement supérieur et à la société.

- *quels sont les inconvénients ? dans ce cas, quels sont les éléments que vous souhaiteriez voir changés et pourquoi ? dans ce cas, merci de formuler des propositions ou alternatives.*

/.

- *pour cette nouvelle proposition de modèle d'assurance qualité externe pour la FWB, quels seraient les délais, étapes et conditions de réalisation ?*

3.3 Dans tous les cas, il pourrait être utile d'évaluer après un cycle la soutenabilité du nouveau modèle qualité et d'envisager en conséquence les possibilités éventuelles d'élargissement du périmètre de celui-ci.

3.4 Il serait important d'assurer la simplicité et la lisibilité du futur référentiel et de son périmètre, autant au niveau FW-B qu'au niveau international au cas où l'AEQES deviendrait candidate pour mener des évaluations institutionnelles dans d'autres pays (cf. Assurance qualité transfrontalière).

3.5 Il serait également intéressant de maintenir au minimum au sein de l'AEQES une base de données ou d'envisager le développement d'un outil de suivi des évolutions des systèmes et des pratiques d'assurance qualité afin d'avoir une vision d'ensemble sur le pilotage de la qualité et de documenter le(s) changement(s) (sans pour autant que cela représente une charge supplémentaire pour les EES).



04 mars 2023

AVIS ÉCRIT

DE LA FÉDÉRATION DES ÉTUDIANT·E·S FRANCOPHONES

Avis sur l'évaluation de la qualité de
l'enseignement supérieur et sur la
procédure d'avis globale proposée par
l'AEQES

Le samedi 4 mars 2023, le Conseil Fédéral de la Fédération des Étudiant·e·s Francophones s'est réuni pour prendre une décision au regard de la proposition de l'AEQES sur la procédure d'avis globale.

La FEF rappelle :

Par qualité¹, elle entend l'ensemble des moyens matériels et humains permettant d'atteindre l'excellence pour tous. Chaque étudiant·e doit, grâce à l'enseignement supérieur, pouvoir s'émanciper tant personnellement que collectivement et jouer un rôle actif dans la société en ayant accru son pouvoir de réflexion et d'action sur les conditions de vie et leur évolution. Ce rôle actif nécessite une interdisciplinarité ainsi qu'un esprit critique affûté ;

Depuis son arrivée, la FEF a toujours été très critique vis-à-vis du processus de Bologne et de ses objectifs d'harmonisation et d'ouvrir l'enseignement aux aléas du marché. Par ce fait, elle est critique vis-à-vis des outils mis en place pour atteindre les différents objectifs du processus² ;

L'enseignement supérieur en FWB est plus que sous-financé, de 2000 à 2017 les dépenses dans l'enseignement supérieur ont augmentées de 22,6%³, alors que pour la même période les moyens par étudiant·e ont diminués de 14,3%⁴. Pour atteindre une qualité parfaite, il est donc plus que nécessaire de réinvestir massivement dans l'enseignement de manière général, mais plus particulièrement dans l'enseignement supérieur et de sortir du système d'enveloppe fermée.

La FEF souligne :

Pour les évaluations programmatiques, les 5 critères repris dans l'AG du 22 février 2008 sont aujourd'hui trop flous pour être compréhensibles par tous les étudiant·e·s et permettre une évaluation de qualité des programmes ;

De plus, l'évaluation institutionnelle manque de plusieurs éléments pour être complète :

- Il n'y a pas de critères sur les démarches sociales entreprises par l'établissement pour lutter contre les discriminations, le harcèlement, les précarités vécu·e·s par les étudiant·e·s ;
- Les critères sur les infrastructures sont trop faibles. Qu'en est-il de savoir si l'établissement possède suffisamment de place dans ses salles de classe, si l'établissement a des cantines sur ses implantations, si l'établissement propose suffisamment de lieux d'études, de places en bibliothèque sur ses implantations, si l'établissement propose un accès à des services psychologiques, à des infrastructures sportives, etc.

¹ Note : PQG votée en octobre 2009 : https://fef.be/wp-content/uploads/2016/01/CF_2009.10.26_NOTE_enseignement-PQG_v061.pdf

² Note : Bologne et le financement de l'enseignement votée en décembre 2002 : <https://fef.be/wp-content/uploads/2016/01/POS16.20021712.pdf>

³ <https://www.lalibre.be/belgique/enseignement/2021/09/14/letudiant-francophone-est-lun-des-moins-finances-de-locde-les-moyens-par-etudiant-determinent-la-qualite-de-lenseignement-dispense-TZLHS2QH35BFBBTOI72OFWODSU/>

⁴ <https://www.lalibre.be/belgique/enseignement/2021/09/14/letudiant-francophone-est-lun-des-moins-finances-de-locde-les-moyens-par-etudiant-determinent-la-qualite-de-lenseignement-dispense-TZLHS2QH35BFBBTOI72OFWODSU/>

- Pour ce qui est des critères humains, l'évaluation ne se plonge pas dans les ressources humaines de l'établissement et sa capacité à offrir un enseignement personnalisé aux étudiant·e·s, s'il y a suffisamment de personnel dans les services d'inclusivité et d'aide à la réussite, s'il y a suffisamment de personnel administratif pour soutenir les étudiant·e·s, etc.

La FEF se positionne :

Vis-à-vis de la PAG, la FEF craint qu'en donnant plus d'autonomie aux établissements, un système qualité à double vitesse se mette en place avec des établissements disposant des moyens d'organiser par eux-mêmes l'évaluation externe de leur programme et donc d'avoir une plus grande liberté dans leurs critères d'évaluation. De plus comme la PAG n'est pas obligatoire ou peut ne pas être octroyée, la FEF ne comprend pas la volonté de l'AEQES de se défaire de l'évaluation programmatique ;

Pour la FEF, il est nécessaire que l'évaluation externe de programme et l'évaluation institutionnelle restent du ressort de l'AEQES, permettant à tous les établissements d'avoir une évaluation externe, neutre et de qualité indépendamment des capacités humaines et financières de chaque institution ;

La FEF souligne aussi le manque de communication autour des résultats des évaluations ainsi que le manque de conséquences contraignantes pour les établissements avec des résultats préoccupants.

A l'attention de l'Agence pour l'Evaluation de la Qualité de l'Enseignement Supérieur (AEQES)

Madame Caty Duykaerts, Directrice de la Cellule Exécutive de l'AEQES.

Agence pour l'Evaluation de la Qualité de l'Enseignement Supérieur

16 avenue du Port

Rez-de-chaussée, Bureau OP08

B-1080 Bruxelles

Bruxelles, le 17 février 2023

Concerne : Consultation de l'Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur (ARES) sur la trajectoire des évolutions méthodologiques en matière d'assurance qualité pour les institutions supérieures de la FWB.

Chère Madame Duykaerts,

Lors de la séance du Comité d'Orientation de l'Ares du 19 octobre 2022, vous avez, au nom du Comité de Gestion de l'AEQES, sollicité l'avis de ce comité, en particulier sur la trajectoire des évolutions méthodologiques souhaitée en matière d'assurance qualité pour les institutions d'enseignement de la FWB.

Veillez prendre connaissance par la présente de notre réponse en qualité de représentants du monde professionnel.

Nous notons que la phase pilote conduite depuis 2019 a permis de tester, sur base de volontariat, l'implémentation de l'évaluation institutionnelle de 17 établissements d'enseignement et représente en soi déjà un succès de participation, démontrant l'intérêt des institutions pour cette démarche.

Lors de ces évaluations, plusieurs dimensions ont été analysées, comme par exemple, le fonctionnement de la gouvernance des établissements d'enseignement supérieur et son adéquation avec ses objectifs et son profil, le périmètre des formations, l'environnement d'apprentissage, les liens avec la recherche et l'innovation, la formation continue ou les formations doctorales.

Cette procédure s'appuie sur 4 critères à savoir, le système de management de la qualité, l'information du public, l'évaluation des programmes et les processus d'assurance de qualité externe.

Nous notons également qu'à ce stade de votre bilan, l'Aeqes souhaite s'appuyer sur une prise d'autonomie et de responsabilités plus grande des institutions et d'un système d'assurance de qualité interne plus intégrée.

Si ce souhait d'accorder davantage d'autonomie et de prise de responsabilité aux institutions de formation et d'enseignement supérieur part certainement d'une bonne intention, il n'en demeure pas moins qu'il convient en parallèle de s'assurer que les-dits établissements sont outillés

(ressources, gouvernance/cadre, connaissance et maîtrise de la démarche) pour effectuer cette auto-évaluation de manière systématique et objective.

Nous comprenons également que cette consultation de l'Aeqes indique comme option privilégiée, le scénario C décrit dans votre webinar comme trajectoire voulue à plus long terme par la FWB.

A propos de l'interrogation 1 : un même objectif d'autonomie et de responsabilité pour tous.

Dans l'intention d'assurer un même objectif d'autonomie et de responsabilités pour tous les établissements, il nous paraît primordial, afin de garantir à la fois l'équité mais également toute forme de comparaison objective des systèmes en place, que l'Aeqes définisse la méthodologie, les critères de qualité, assure les évaluations institutionnelles mais aussi puisse s'assurer de la qualité des programmes et de leur équivalence entre les différentes institutions, tant au niveau belge, qu'en comparaison avec les EES étrangers.

A propos de l'interrogation 2 : Articulation entre évaluation institutionnelle et programmatique.

Il nous paraît important que l'Aeqes continue à mener les évaluations institutionnelles et ce à une fréquence régulière (au minimum une fois tous les 3 ans pour chaque institution) mais aussi s'assurer de l'adéquation des programmes aux exigences du marché du travail comme un des critères de l'assurance qualité, et ce, en faisant par exemple référence à des évaluations externes des besoins (hors FWB).

Dans le cadre des ressources existantes de l'AEQES, il nous paraît essentiel de prioriser l'évaluation, des programmes nécessitant une adaptation régulière et qui répondent à des besoins sociétaux (secteurs médicaux, pédagogiques, mobilité et énergie, entrepreneuriat, etc..) et besoins économiques liés par exemple aux besoins structurels des entreprises et en particulier les formations menant aux métiers d'avenir et en forte demande. A cet effet, l'Aeqes nous semble avoir un rôle primordial de coordination, d'animation et d'analyse à jouer auprès des EES.

A propos de l'interrogation 3 : Champs des évaluations institutionnelles

L'évaluation de la gouvernance par l'Aeqes nous paraît essentielle à fortiori sur l'ensemble des missions de l'établissement (évaluation institutionnelle intégrale). Toutefois, Il nous paraît insuffisant de limiter le rôle de l'Aeqes aux systèmes et à la culture qualité des établissements. En effet, des dimensions aussi importantes que la mission d'enseignement, la méthode d'évaluation des programmes, leur mise en œuvre et leur évolution, la valorisation de la recherche et de l'innovation, l'inscription de la science dans la société,... doivent également faire l'objet d'analyses objectives et régulières.

En ce qui concerne les programmes par exemple, il serait utile qu'une révision systématique et régulière de ceux-ci soit prévue, par exemple via une obligation décrétole. L'Aeqes y jouerait un rôle d'audit qualité.

L'autonomie et la prise de responsabilité des EES se feraient dans un cadre précis (semi autonome), prévoyant par exemple une concertation avec le monde professionnel. La prise de responsabilité pourrait être la fin de l'habilitation si le cadre n'est pas respecté.

En résumé, nous sommes convaincus que la prospérité d'une région proposant une qualité de vie adéquate à sa population, passe inéluctablement par un enseignement de qualité, répondant aux besoins sociétaux et économiques de sa population, attractif au niveau international et accessible au plus grand nombre.

A ce propos, le monde économique est plus que jamais confronté à des enjeux divers, que sont l'évolution exponentielle des technologies, l'internationalisation de la concurrence, la mobilité des populations et des jeunes en particulier, les défis climatiques et énergétiques, et des pénuries de main d'œuvre récurrentes. Et doit donc s'appuyer sur des enseignements et des formations qui pourront apporter des réponses à ces enjeux. Répondre à ceux-ci, c'est également s'assurer de la bonne adéquation entre les formations dispensées et les besoins du marché du travail, et ce, quel que soit le niveau de compétence requis.

A ce titre, nous sommes convaincus que des synergies nouvelles et renforcées entre l'Ares, l'Aeqes et les différentes institutions concernées contribueront à davantage encore renforcer le rôle des EES dans le soutien de l'économie et le bien-être de sa population.

Bien cordialement,

Pour l'UWE,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pascal Lizin'. The signature is fluid and cursive, with a large loop at the end.

Pascal LIZIN,

Membre du Comité d'Orientation de l'ARES.

Copie à :

Madame Florie Thomas, Experte emploi/formation/enseignement auprès de l'UWE

Monsieur Thierry Castagne, Président du Conseil d'Orientation de l'Ares.